

CAUSES

COMMUNES

TRIMESTRIEL DES SOCIALISTES
VILLE DE GENÈVE

LOGER LES SANS-ABRIS

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2022

60

SANS-ABRIS: AVEC DES DROITS!

SYLVAIN THÉVOZ
COORDINATEUR CAUSES COMMUNES

Genève abrite une multitude de personnes dans la précarité, dont le parcours de vie cabossé a fait perdre les sécurités permettant de faire face aux coups du sort.

Des Suisses-ses, des personnes d'origine étrangère, établies de longue date, ou très récemment, avec des emplois mal rémunérés ou mal protégés et qui suite à une maladie ou autre événement de vie basculent dans la précarité. Des personnes travaillant sans permis de séjour ou migrantes qui tentent leur chance de ville en ville et que l'on retrouve un temps dans les lieux d'accueil d'urgence. Une grande variété de personnes, de besoins, et d'éligibilité à des droits. Mais une constance universelle du renoncement aux prestations et un effacement des radars statistiques.

Les précarités fragilisent et tuent

Il est vital de permettre aux populations frappées de satisfaire leurs besoins de la meilleure manière possible. Les associations de terrain sont unanimes pour demander un suivi de qualité, afin de sortir l'urgence de l'urgence. Des études considèrent que les gens perdent entre dix et vingt ans de vie par l'accélération biologique liée à la précarité, avec des maladies qui arrivent plus tôt, sont plus graves, moins bien diagnostiquées et prises en charge. En termes de qualité et de quantité de vie, cela a un impact énorme. En termes de coûts pour la société, également.

Comment sortir de l'urgence ?

Pour de nombreuses et nombreux travailleurs et travailleuses précaires avec ou sans permis de séjour, il est très difficile de générer un revenu qui permette une existence digne. Beaucoup vivent avec très peu sans savoir s'ils auront assez pour prendre soin d'eux-mêmes et d'elles-mêmes, de leurs familles et enfants, avec le risque de perdre leur logement, ou de vivre dans des conditions de mal-logement.

Le logement : un droit essentiel

Le fait d'avoir un toit met à l'abri de nombreux problèmes. Sans toit, toute personne est exposée massivement à des facteurs de stress physique, psychique, économique. Cela fatigue et épuise rapidement. La prévention est un élément dans lequel investir massivement. En évitant que des personnes ne perdent leur logement, en garantissant le respect des droits minimums, notre société fait véritablement des économies d'échelle. N'oublions pas le préambule de notre Constitution fédérale : «la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Dans un canton riche à milliards, face à la montée constante des précarités, une politique publique pérenne et concertée pour lutter contre les précarités sociales et le sans-abrisme est une priorité.

D'importants jalons posés

À Genève, la précarité est en partie sortie de l'ombre, du fait des événements liés au Covid, et grâce aux associations qui ont

interpellé de longue date la communauté. La pauvreté n'est plus un tabou mais demeure trop souvent une honte, motif de non-recours à l'aide sociale. Au niveau politique, l'engagement constant de la Ville de Genève, de certaines communes, le vote de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) en septembre 2021 et tout récemment le dépôt d'un projet de loi permettant le financement des prestations, sont d'importantes victoires d'étape. Mais la mise en musique sera complexe, et en regard de l'immensité des besoins, il n'est pas question de s'arrêter là. Des solutions innovantes devront être apportées et la question sociale posée à l'échelle du Grand Genève.

La grande précarité n'est pas une fatalité

Dans ce numéro de *Causes Communes*, les voix et les attentes des plus précaires ont été mises en avant, tout comme les actions des associations et des professionnel-le-s luttant résolument contre les précarités, ainsi que les décisions politiques prises et celles qui devront l'être encore. Des progrès ont donc été réalisés, mais à un rythme qui, face à l'urgence sociale et dans un contexte économique violent, nous invite surtout à redoubler d'effort. Notre volonté demeure identique : faire en sorte que, quel que soit son statut ou sa condition, chacune et chacun ait les mêmes droits. Puisse ce numéro de *Causes Communes*, avec votre soutien, y contribuer.

CAUSES COMMUNES

TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue des Voisins 15
1205 Genève

www.ps-geneve.ch

Un journal 100% pensé, conçu et réalisé à Genève !
Envie de soutenir *Causes Communes* : abonnez-vous !
Envoyez vos coordonnées à psvg@ps-geneve.ch

IBAN CH17 0839 0038 3293 1000 1 (Banque alternative)
à l'ordre de **Parti socialiste Ville de Genève, 1205 Genève**

Coordination rédactionnelle : Sylvain Thévoz

Comité rédactionnel : Olivia Bessat, François Mireval, Dalya Mitri, Christel Saura, Léa Winter, Manuel Zwysig.

Ont collaboré à ce numéro : Thierry Apothéloz, Jean-Michel Bonvin, Rui Brandao, Aude Bumbacher, Inès Calstas, Vince Fasciani, Iulia Hasdeu, Yves Jackson, Carole-Anne Kast, Christina Kitsos, Lisa Mazzone, Paule Mangeat, Claudia Mascarenhas, Victor Mertenat, Tiberiu Moldovan, Salima Moyard, Francesca Olivetti, Carlo Sommaruga, Valérie Spagna, Oscar Waltz.

Photographies : Eric Roset

Photographie page 38 : Jacqueline Messerli

Maquette et mise en page : Atelier supercotte

Impression : Imprimerie Nationale, Genève.

Tirage : 3000 exemplaires sur papier recyclé.



JE RÊVE...
D'ÊTRE A LA MAISON
AVEC MA FEMME

TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR INÈS CALSTAS
RESPONSABLE DE LA PASTORALE CATHOLIQUE
DES MILIEUX OUVERTS DU CANTON DE GENÈVE

Trop souvent, au niveau politique ou dans le cadre de la recherche scientifique, des décisions se prennent ou des conclusions sont tirées sans l'avis des premières et premiers concerné-e-s. Et ce, encore davantage, quand il s'agit de classes précaires, invisibilisées, et des grand-e-s précaires.

Lors du débat sur le sans-abrisme du vendredi premier avril 2022 au Centre paroissial de la Servette, une élue s'était levée pour demander qui étaient les sans-abris et ce qu'ils voulaient. Une dizaine d'entre eux, alors assis autour d'elle, ont levé leur main et se sont levés pour parler. L'émotion était forte, leur parole claire, et l'impact immédiat. On allait au-delà des chiffres, des analyses et des discours rapportés, pour entendre une parole incarnée. Des personnes présentes, sur l'impulsion d'Anouk Dunant Gonzenbach et Maurice Gardiol ont alors adressé une lettre ouverte à Monsieur Gilbert Vonlanthen, Président, et aux élu-e-s

des communes de l'Association des communes genevoises (ACG) intitulée comme suit : « Il neige sur Genève en cette nuit du 1er avril 2022, plus de deux cent personnes dorment dehors ». Cette lettre fut cosignée par plus de 240 personnes. Le journaliste Thierry Mertenat, présent également, lui donna toute son importance dans un article relatant cette soirée et intitulé : « Débat sur le sans-abrisme « S'il y a un mort cette nuit, on fait quoi ? » »

Son titre découlait de la phrase d'un homme prononcée lors de cette soirée et de son interpellation directe : « Vous attendez quoi, qu'il y ait un mort ? » Et en effet, qu'attendons-nous ? Des familles, des enfants, des femmes enceintes dorment toujours dehors. Des hommes, des femmes, des jeunes, des aîné-e-s, de tout âge de toute condition. Et si toutes et tous ne meurent pas, toutes et tous sont frappé-e-s par la précarité et la souffrance de ne pas trouver d'abri où dormir. Entendons bien celles et ceux que l'on n'écoute jamais assez, afin d'agir.

Je suis un homme. Il y a quelques années j'habitais Fribourg. Je suis venu à Genève en 1999. Je travaillais mais je n'avais pas un vrai salaire donc j'étais en sous-location. Le bail a fini en 2016 et depuis je me trimballe. Je ne sais pas où poser ma tête. N'ayant pas un vrai travail je n'ai jamais postulé dans une régie. J'ai essayé de m'inscrire dans une organisation qui me promettait l'accès à un logement. J'ai été escroqué deux fois de la sorte.

La précarité pour moi c'est la désorganisation totale. Je n'arrive pas à m'ordonner. Je ne peux même pas lire comme j'aimerais. Je ne peux pas inviter des gens, je n'ai pas une vie sociale convenable.

Avant, j'avais des projets, je voulais écrire des livres. J'ai perdu beaucoup de choses, mes brouillons par exemple. J'ai des cartons à gauche et à droite.

Je n'arrive même pas aider les personnes à écrire des lettres comme je le faisais avant. Même ça je n'arrive plus.

J'aimerais avoir un logement fixe à moi. Avec ça je pourrai organiser le reste. Tout dépend de ça.



Je suis une femme âgée d'une soixantaine d'années. J'ai la résidence italienne. Je garde des enfants mais le salaire ne me permet pas de trouver une maison. Ce que je gagne me permet tout juste de vivre (payer mon abonnement TPG et téléphone, manger... le strict minimum !)

Avant j'avais un travail. Je me suis occupée pendant des années des personnes âgées et des enfants handicapés.

La précarité... une personne pauvre est quelqu'un qui n'arrive pas à joindre les deux bouts et doit être aidée par des clubs sociaux... car elle n'a pas le droit à l'aide sociale.

J'aimerais retrouver un emploi malgré mon âge, avoir un toit sur la tête et pouvoir vivre dignement.

Pour une femme, il est difficile d'être toute la journée à la rue et de trouver un endroit où se cacher pour passer la journée.

Actuellement je suis dans une salle de paillasse qui n'est pas adaptée pour dormir mais... J'étais à Frank Thomas jusqu'à sa fermeture et je n'ai pas été relogée. Nous sommes plusieurs dans cette situation.

Nous sommes un couple qui dort à la rue car aucun hébergement ne prend des couples sans enfants.

Mon mari est presque aveugle et je ne peux pas le laisser seul dans un hébergement collectif.

La pauvreté, pour nous, c'est de ne pas avoir de travail, ni la possibilité de travailler. Je cherche depuis des années et personne ne me prend.

Nous venons d'un pays très pauvre où mon mari n'a pas d'accès aux soins dont il a besoin.

Nous rêvons d'une vie meilleure et surtout que notre fils puisse faire des études comme notre fille aînée et cela malgré la pauvreté où nous nous trouvons.

Je suis une femme suisse. J'ai connu la grande précarité quand j'étais petite. Maintenant je peux dire que je suis dans une situation plus ou moins stable. Je ne suis pas pauvre même si quelquefois je dois accepter de l'aide pour acheter à manger. Ne pas pouvoir acheter des habits neufs n'est pas pour

moi synonyme de pauvreté.

Pour moi la pauvreté est quand on a peur du «prochain jour». Mon père était en poursuites et rempli de dettes, on ne savait pas si nous allions manger ou si on allait nous mettre à la porte.

J'aimerais trouver un endroit où travailler malgré ma maladie et mon handicap. Je ne veux plus être à la charge de la société.

Je suis un jeune homme qui travaille en Suisse même si je n'ai pas le droit de travailler.

La pauvreté c'est de regarder la vérité en face. C'est qu'on ne voit que le fond et on ne peut pas tricher. Quand on a de l'argent, la vérité est masquée.

La vérité est que rien n'est éternel, tout a une fin, et qu'on a beaucoup de besoins. On galère, les personnes te tournent le dos. Et tu es seul face à tous tes problèmes. C'est ça la vérité.

Je rêve de vivre dans une petite maison sans dépendre des autres. Je rêve de vivre en autarcie. Je n'ai plus confiance en personne.



LE CAUSE

UN CONTINUUM D'AIDE

LE COMITÉ DU CAUSE

Le Cause (Collectif d'association pour l'urgence sociale) œuvre depuis plus de 10 ans à favoriser la dignité, l'inconditionnalité et la diversité de l'accueil des personnes les plus fragiles dans le Canton de Genève. Son action décisive permet de monter des dispositifs et d'accueillir et mettre à l'abri des personnes à la rue.

En avril 2019, 200 tentes étaient plantées sur la Plaine de Plainpalais afin qu'une plus large « mise à l'abri » de toute personne sans domicile fixe puisse voir le jour à Genève. Cette mobilisation était accompagnée de propositions inédites et concrètes qui démontraient la nécessité d'alternatives aux dispositifs existants.

Dans une Cité calme où la misère se cache sur les rives des fleuves, sous les porches ou les arches des ponts, cette mobilisation fondatrice annonçait les grandes lignes de notre feuille de route aux allures de ligne de crête. Concevoir, proposer, mettre en place - et financer (!) - des dispositifs d'aide d'urgence adaptés aux différentes problématiques des personnes les plus démunies, sans pour autant sacrifier une liberté de plaidoyer à la fois constructive et engagée ; voilà ce que le Cause projetait alors.

Cependant, le chemin tracé a depuis été un peu chaotique. L'ouverture pleine d'espoir, en 2019, d'un Dispositif de Nuit (composé de Sleep-In et d'une halte de nuit) permettant d'accueillir 130 personnes par jour pendant près d'un an, a été brutalement inter-

rompue par la pandémie. En effet, pour les raisons que l'on connaît, personnes accueillies et financements ont été rapatriés à la Caserne des Vernets.

Qu'à cela ne tienne ! Devant une précarité persistante et toujours plus préoccupante, l'Armée du Salut, Caritas, le Centre social protestant (CSP), le Centre la Roseraie, Première ligne, et l'Association pour le Bateau « Genève », formalisaient fin 2020 leur collaboration en créant l'Association Le Cause.

Pérenniser un modèle d'action

Forte d'expériences riches d'enseignement - et parfois douloureuses - notre nouvelle association a souhaité développer un modèle que nous nous efforçons depuis de pérenniser. Ce modèle, dans le fond, est assez simple ; proposer un continuum d'aide allant de la mise à l'abri humanitaire flexible et inconditionnelle, en passant par des dispositifs d'hébergement d'urgence à court ou moyen terme avec un accompagnement social renforcé permettant l'amorce d'un processus de stabilisation, jusqu'à des hébergements en appartements relais pour des séjours longs. Ces derniers ont pour objectif que les personnes puissent retrouver une certaine autonomie. Bien sûr, tout n'est pas linéaire, et les portes d'entrée et de sortie de ce dispositif varient en fonction des projets et des situations des personnes.

Un dispositif d'hébergement d'urgence indispensable

Quoiqu'il en soit, depuis décembre 2020, la quarantaine de collaborateur-trice-s qui compose le Cause a pu - avec l'aide de l'Etat, de la Ville et de soutiens privés - mettre en place un dispositif d'hébergement d'urgence dans 6 lieux différents, avec une capa-

cité d'accueil de 155 à 200 places, dont une bonne partie en hôtels (soit près de 60'000 nuitées en 2021). En novembre 2021, l'association a ouvert 4 appartements relais communautaires de 5 pièces dans un immeuble neuf à Chêne-Bourg. Enfin, en juillet 2022, le dernier maillon - ou plutôt, le premier ! - de notre modèle a vu le jour. Un lieu de répit humanitaire a ouvert ses portes à Plan-les-Ouates, dans les anciens locaux de la Renfile du CSP. Celui-ci propose quotidiennement 45 places dans des conditions d'accueil dignes, inconditionnelles et flexibles.

Le décalage entre le temps politique et l'urgence du terrain

Reste que le temps politique n'est que rarement celui du quotidien et des inquiétudes du terrain. Certes, l'adoption en septembre 2021 de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) doublée des récentes annonces et des financements de l'Association des communes genevoises permettent d'espérer un renforcement significatif de la prise en charge des plus fragiles sur notre territoire. Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, aucune vision politique claire ni aucun financement précis n'ont été communiqués. L'hypothèse - malheureusement souvent éprouvée - de réductions de places et des fermetures de dispositifs ne peut pas être écartée. Et avec elle, le spectre redouté du cycle destructeur de l'errance.

www.lecause.ch



FONDATION CARREFOUR-RUE & COULOU

LE MEILLEUR POUR CELLES

ET CEUX QUI N'ONT PLUS RIEN

VINCE FASCIANI
TRAVAILLEUR SOCIAL

Depuis sa création et bien des années auparavant avec l'action directe dans la rue de son président et fondateur Noël Constant, la Fondation Carrefour-Rue & Coulou s'est préoccupée de la situation des personnes vivant dans la rue, mal logées ou démunies. Reconnue d'utilité publique, la fondation propose des réponses concrètes et adaptées aux besoins de ces personnes.

L'ADN de la Fondation est l'accueil inconditionnel, direct et facile d'accès. Elle préconise en effet un accompagnement social durable, en évitant une action dictée par l'urgence. La personne accueillie peut ainsi se reconstruire à son rythme. Il est vrai que la marge fait partie de la page, néanmoins on se doit de tenter de construire des passerelles entre la marge fragilisée et la page sans pour autant priver la population démunie de son autonomie et de ses choix. Nous pouvons considérer la petite galaxie de Carrefour-Rue & Coulou comme une mini-civilisation ouverte. Avec l'aide d'environ 300 bénévoles par mois nous

ouvrons les portes et parfois même les fenêtres pour que les personnes qui ont été mises, ou se sont mises, au bord du trottoir, puissent retrouver goût à la vie.

La garantie des soins de base

En attendant des jours meilleurs, ces personnes peuvent GRATUITEMENT se nourrir (250 repas par jour), se doucher, faire leur lessive, passer chez le coiffeur ou chez le podologue, prendre un rendez-vous chez le dentiste et même envisager une prothèse gratuite pour sourire en liberté ; obtenir une aide pour un appareil auditif ou des lunettes adaptées à leur vue et même envisager des petites formations pour accéder plus facilement à une vie professionnelle autonome. Elles peuvent aussi obtenir tout aussi gratuitement des habits, du mobilier, de la vaisselle, etc., pour leur première installation dans leur appartement social nouvellement acquis, ainsi que des jouets pour les enfants.

Au carrefour de tout : le logement

Il va de soi que le logement d'urgence «LA COULOU» est à leur disposition, toujours sans conditions. Un logement plus stable leur est proposé dans des hameaux de studios mobiles pour personnes sans domicile, dans des maisons en attente de permis de construire, une maison pour les femmes

seules ou avec enfants, et autres possibilités au grès des possibles. Ce sont des logements-relais sans limite prédéfinie. Un village magnifique de vacances s'ajoute pour les fatigué-e-s de la rue : le «Hameau des Chemineaux», avec son atelier de vélos «La Sonnette» et un bus londonien à deux étages dans un lieu stratégique, derrière la gare de Cornavin le «Car Touche», un lieu d'accueil, de partage et d'information.

De nombreuses activités sources de liens

Des activités sont proposées, notre Journal de Rue «La feuille de Trèfle» à vendre prix libre à la criée, une équipe de bricoleurs dans une petite entreprise sociale avec ses chauffeurs, une équipe qui tient des émissions quotidiennes sur notre webradio (www.radio-sans-chaine.com) donnant la parole à celles et ceux qui ne l'ont pas. Il y aussi les tricoteuses du cœur, un jardin potager, un atelier d'écriture, des écrits publics, un atelier musique et plein d'autres activités. Sans oublier la culture, notre salle de spectacle le CodeBar et notre galerie d'Art «Rue des Artistes». Avec tout cela, nous voulons et pouvons donner le meilleur à celles et ceux qui n'ont plus rien.

www.carrefour-rue.ch

ARMÉE DU SALUT

POUR UN FINANCEMENT

PÉRENNE DU PASSAGE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Après 67 années d'accueil de nuit au chemin Galiffe, l'Armée du Salut a pu inaugurer son nouveau lieu d'hébergement d'urgence, le Passage, dans le quartier de Sécheron. Ce nouveau bâtiment, bien conçu et construit de manière habile et accueillante, propose 62 lits, avec un accompagnement social proposé à toutes les personnes hébergées. Entretien avec Valérie Spagna, directrice du Passage.

Dalya Mitri : Présentez-nous le projet du Passage, hébergement d'urgence qui a été inauguré en 2021.

Valérie Spagna : Le Passage est, en quelques mots, un projet d'hébergement d'urgence issu de l'envie de faire autrement, et qui pourrait servir de modèle et d'outil pour développer d'autres hébergements d'urgence. Ce projet de l'Armée du Salut était déjà en gestation alors que l'accueil de nuit se faisait encore au chemin Galiffe, qui était un bâtiment vétuste et provisoire datant des années 1950. Le droit de superficie sur la parcelle où se trouve le Passage a été attribué par le Canton, et la construction prise en charge par l'Armée du Salut, pour un coût de 9 millions de francs. Le budget de fonctionnement est assuré à hauteur de

855'000 francs par la Ville de Genève, complété par un contrat de mandat avec le Service de protection des mineurs (SPMI) pour financer 18 places d'hébergements pour les mineurs non-accompagnés (MNA). S'y ajoutent 900'000 francs couverts par l'Armée du Salut.

Le projet initial a été revu et s'est construit avec l'expertise de l'Armée du Salut en matière d'hébergement d'urgence, pour arriver à une jauge de 62 lits, un lieu ouvert 24h/24, et qui offre également un accompagnement social. La question du budget de fonctionnement était en suspens jusqu'au bout, pour finir par enfin ouvrir ce lieu le premier novembre 2021.

La question de la stabilité financière reste encore ouverte, sachant que le budget de fonctionnement doit être renouvelé chaque année. Avec l'application à venir de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), nous espérons pouvoir pérenniser ce budget, sans le risque de devoir réduire les prestations, et pouvoir diriger ce projet avec sérénité.

Quel est votre bilan après une année d'ouverture ?

Nous pensons sincèrement que ce modèle est bon, nous avons pu tester un nouveau mode d'accueil qui s'appuie sur l'autonomie des personnes, et le renforcement de l'accompagnement social. Le séjour au Passage est de 30 nuits et 30 jours consécutifs par personne, les personnes peuvent disposer d'un lieu où se reposer pendant la

journée, dormir la nuit, prendre des repas, accéder à des douches et sanitaires, des casiers pour leurs affaires, tout cela en ayant accès à une assistance sociale. Pour nous, c'est un lieu où l'on peut se restaurer à la fois physiquement et psychologiquement. Nous avons parfois obtenu des résultats pour la suite, comme orienter ces personnes vers d'autres institutions, d'autres logements, mais aussi raccrocher certaines personnes à l'aide sociale.

L'hébergement d'urgence reste un accueil de première instance mais qui constitue une base pour la suite, si on offre une structure ou un projet de qualité. Par exemple, le lieu favorise l'autonomie, avec une carte magnétique qui permet aux résidents d'accéder au bâtiment, sauf de 23h à 6h du matin. Cela leur permet aussi l'accès à leurs chambres et à leurs casiers personnels. Des repas sont servis le matin et le soir, et pendant la journée les résidents disposent de collations, et d'un accès au micro-onde. Les repas du soir sont fournis par la Fondation Âge d'or, et le petit déjeuner par la Fondation Partage.

Quels sont les publics concernés par l'hébergement au Passage ? Comment estimez-vous la qualité de l'accueil et le travail en réseau ?

Les 62 places sont réservées aux hommes seuls, qui constituent le groupe ayant le plus grand besoin de places. 44 lits sont attribués à des hommes adultes, et 18 à des MNA qui logent dans une aile qui leur est dédiée. En ce qui concerne les MNA, dans le cadre de la procédure d'aide cantonale, une



fois identifiés et inscrits, le SPMI les réfère au Passage. Une fois la « minorité » (le fait d'être mineurs) de ces personnes validée, ils sont alors accueillis dans les foyers de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ).

Pour le moment, les femmes ne sont pas accueillies au Passage. Mais j'aimerais aussi rappeler que ce projet peut évoluer en fonction des besoins : on peut en effet re-déterminer la répartition des publics, le bâtiment est partagé en ailes distinctes et s'adapte aux besoins.

C'est une réflexion ouverte, l'équipe est toujours en discussion : comment améliorer la répartition des publics, leur offrir l'accompagnement le plus efficient possible, et bien évidemment comment mieux travailler en réseau. Le travail avec les partenaires du réseau socio-sanitaire se fait avec les associations, l'Unité mobile d'urgence sociale (UMUS), la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO). Les associations travaillent bien ensemble, ce qui constitue une vraie force afin de trouver des solutions aux problèmes des personnes hébergées, mais on ressent également de l'inquiétude face à la pérennisation des projets, et les implications après l'application de la LAPSA.

Quels enjeux voyez-vous pour la suite ?

Nous espérons également une plus large implication des communes dans la réflexion, nous voyons un intérêt naissant pour la problématique des sans-abri au sens large, mais cela doit se traduire par un ren-

forcement des réseaux ; de la répartition des charges et des prérogatives qui sont définies par la LAPSA. Il s'agit d'inclure tous les acteurs-trices du Canton pour élaborer une vision et une stratégie communes pour les années à venir, comme par exemple penser à des structures pour personnes vieillissantes et malades, accompagner la fin de vie de personnes sans abri. Une fois le socle de la LAPSA posé, ces réflexions sont à mener impérativement, histoire de ne pas se retrouver uniquement dans une spirale de réaction à l'urgence, ouvrir et fermer des lieux comme des abris PC. On voit des initiatives intéressantes, des structures modulaires adaptées aux besoins sur plus ou moins long terme, comme l'a fait la Ville de Genève à Fort-Barreau (logements relais), ou des hébergements temporaires comme le lieu de répit humanitaire ouvert par *Le CausE* à Plan-les-Ouates

Pour terminer, nous aimerions inviter les personnes de tous les partis et toutes les communes à venir voir le travail accompli au Passage ; c'est un lieu qui a besoin d'un financement pérenne à la hauteur des prestations délivrées. Nous espérons offrir un modèle duplicable ailleurs, un exemple d'accueil digne pour les personnes sans abri.

www.armedusalut.ch/offre/le-passage



AIMSLFG

LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

TIBERIU MOLDOVAN
PRÉSIDENT AIMSLFG

Créée le 18 octobre 2019, l'association Intégration Mineurs sans Statut Légal et Famille Genève (AIMSLFG) est constituée d'une équipe dynamique à la recherche constante de solutions d'accompagnement pour les enfants et leurs familles vivant des difficultés majeures à Genève, dont le sans-abrisme. L'association a pour but de promouvoir l'intégration et le mieux-vivre à Genève des mineurs sans statut légal et de leurs familles. La mission est de faciliter une intégration socio-culturelle et un contact avec la population locale.

Le sleep-in Famille

L'une des pierres angulaires de l'association est le Sleep-in Famille qui propose toute la nuit un lieu de réconfort, d'écoute et de sécurité à tous les enfants vulnérables et à leurs familles dans une atmosphère chaleureuse et dans le respect de la dignité dû à toute personne humaine. L'accueil au Sleep-

in est inconditionnel et immédiat sans aucune inscription préalable. Ce lieu offre une alternative lorsque les structures d'accueil de nuit d'urgence sont complètes. Il constitue une structure humanitaire intermédiaire entre l'hébergement d'urgence et la rue. Les enfants et leurs familles peuvent entrer et sortir librement, sans contrainte d'horaires, pour se reposer et échapper aux multiples difficultés liées au sans-abrisme (froid, insécurité, solitude, violences physiques et psychiques) pendant quelques heures.

Un accueil humain et sensible

L'accueil commence dès la sortie de l'école avec un goûter à 16h30 suivi du soutien scolaire. Plusieurs activités sont mises en place : jeux premier âge pour les plus petits, dessins, coloriages, puzzles, livres de lecture à disposition, jeux de société, baby-foot, lecteur CD. Le soir, un repas est proposé, ainsi qu'un petit déjeuner avant l'école et un goûter pour la récréation. Le départ du Sleep-in Famille a été fixé à 10h00 afin de permettre aux équipes de nettoyage des lieux d'effectuer l'entretien en l'absence des familles.

Des appartements-relais

Ce lieu d'accueil d'urgence répond à un besoin réel au sein du Canton de Genève mais il n'est pas une fin en soi. Les projets mis en

place par l'association visent un programme d'insertion plus vaste avec une sortie de cet accueil d'urgence. Des appartements-relais sont d'ores et déjà effectifs depuis mai 2022 grâce à la fidèle collaboration de la Fondation Emile Dupont qui met à disposition des appartements à loyers très modérés pouvant être assumés financièrement et de manière autonome par des familles progressant socialement et professionnellement dans leur parcours avec nos équipes de terrain.

Un projet de maison

Un projet de Maison AIMSLFG est également en cours. Il aura pour objectif un travail en profondeur avec les familles sur une période courant de 12 à 24 mois. Période durant laquelle un bilan global des actions à entreprendre sera établi de façon individuelle. Le but sera de leur fournir les outils en accompagnant de façon mesurée les parents, pour réussir leur intégration au sein de nos communes genevoises et ainsi permettre aux enfants de vivre simplement leur vie d'enfant et de les préparer à l'avenir prometteur auquel chacun devrait pouvoir prétendre dans notre société.

www.aimslfg.ch



AUX 6 LOGIS

LOGEMENT POUR LES FEMMES*

LE COMITÉ AUX 6 LOGIS

À Genève, la difficulté de trouver un logement peut constituer un frein majeur dans le parcours de vie d'une femme cherchant à stabiliser sa situation résidentielle suite, par exemple, à une rupture conjugale, professionnelle ou encore souhaitant quitter, avec ses enfants, le domicile où s'exercent des violences domestiques. C'est dans ce contexte que l'association Aux 6 logis, active dans le domaine de l'hébergement depuis 2018, propose des solutions de logements temporaires (relais et urgence) à des femmes* seules, ou avec enfant.*

L'équipe d'Aux 6 logis

L'association fonde son intervention sur un accompagnement social sur mesure et de proximité (administratif, juridique, psychologique, sanitaire, professionnel, résidentiel, etc.). Œuvrant ainsi, durant toute la durée de l'hébergement, à l'amélioration et la stabilisation globales des situations personnelles, et, à l'accès à un logement stable. Fondée et portée dans un premier temps par trois associations phares de la scène sociale féminine et féministe à Genève, F-Information, SOS Femmes* et Aspasia, Aux 6 logis prend son envol dès 2021 suite à l'augmentation significative de son offre d'hébergements en passant, fin 2020, de 6 à 19 places relais et urgence.

Elle articule dorénavant son action autour d'une équipe pluridisciplinaire réunissant des compétences en travail social individuel et communautaire, en psychologie, en art-thérapie et sur le plan juridique.

Un dispositif de qualité

A l'heure actuelle, Aux 6 logis compte 2 types d'hébergements :

9 places-relais, situées dans des appartements individuels où les femmes* seules, ou avec enfant(s), vivent pour une durée maximale de 18 mois. Dans ce laps de temps et avec le soutien des professionnelles de l'association, les résidentes stabilisent progressivement leur situation et augmentent ainsi leur chance de retrouver un logement pérenne.

Les 10 autres places d'urgence se trouvent dans des appartements collectifs où les femmes* seules, ou avec enfant, peuvent séjourner pour une période de 3 à 6 mois au maximum. L'objectif est de permettre à des femmes* vivant une situation d'instabilité de souffler, de reprendre pied, de débloquer certaines difficultés et d'établir un projet d'hébergement stable.

L'association au cœur d'un réseau

Aux 6 logis s'inscrit dans le Réseau Femmes* qui réunit 11 associations féminines et féministes (www.reseauafemmes.ch). Cela permet de s'appuyer sur les expertises, les compétences et les ressources des associations membres, notamment dans les différentes prestations qu'elles offrent aux femmes* : service social, soutien juridique, social et professionnel, formations, insertion professionnelle, job coaching, etc. L'association collabore aussi étroitement avec le tissu associatif et ins-

titutionnel genevois dans le but d'articuler des réponses concertées et coordonnées entre les différentes structures engagées dans la prise en charge et l'hébergement des femmes*.

Trois grands défis à relever

Enfin, nous sommes confrontées, à moyen-long terme, aux mêmes enjeux que nos partenaires du réseau de l'hébergement provisoire, à savoir notamment la volonté de :

Répondre à la demande qui ne cesse de croître et garantir un accompagnement de proximité et de véritables résultats, ne serait-ce qu'en termes d'accès à un logement durable, dans un contexte légal et institutionnel se durcissant sans cesse et limitant de plus en plus les marges d'intervention.

Accéder, en dépit de la pression foncière, à des sites d'hébergement pérennes et relativement récents de manière à améliorer les conditions d'accueil et à minimiser l'impact financier et humain de l'entretien des bâtiments et des démnagements.

Consolider nos financements de manière à assurer la continuité de nos hébergements et de nos prestations grâce à des subventions pérennes couvrant la totalité de nos charges courantes.

L'équipe de *Causes Communes* se souvient avec émotion de notre camarade et amie Roxane Aubry, disparue il y a un an, et de son engagement en faveur des plus précaires, notamment à travers le projet Aux 6 logis.



SGS SOLIDARITÉ PÂQUIS

URGENCE SOCIALE AUX PÂQUIS

FRANCESCA OLIVETTI
ASSOCIATION SGS SOLIDARITÉ PÂQUIS

L'association SGS Solidarité Pâquis s'est constituée en 2020, mais était déjà officieusement active dès 2014 dans le quartier des Pâquis. Ce quartier populaire, proche de la gare, a une forte concentration de problématiques et vit une situation d'urgence sociale.

Un travail de rue sur cinq axes

Notre travail social de rue s'articule autour de cinq axes. **1** Les distributions de repas, de matériel de survie (sacs de couchage) ou de prévention des risques. **2** L'accueil (orientation et suivi). **3** Les tournées diurnes et nocturnes de présence sociale, afin de lutter contre la drogue et effectuer des médiations. **4** Les animations socio-culturelles afin de créer de nouvelles synergies entre les diverses populations et apaiser les tensions. **5** La réinsertion.

Une réponse de terrain aux défis de la rue

Le sans-abrisme a grandement évolué à Genève. Il n'est pas l'apanage de quelques marginaux. Aujourd'hui, il touche un large éventail de personnes de toutes provenances et il est en constante augmentation. Dans la rue, nous croisons des problématiques variées, mais liées entre elles, dont les principales causes sont la précarité économique,

l'exclusion, les troubles psychiques, les addictions.

Notre approche informelle des «habitants-e-s de la rue» permet un lien privilégié avec ces populations difficiles d'accès afin de les aider de façon adéquate. Pour être plus proches de ces personnes, nous avons opté pour une tente qui se déplace dans 3 lieux cibles du quartier. Cette présence quasi-quotidienne nous permet d'atteindre toutes celles et ceux qui, pour différentes raisons, n'intègrent plus les autres structures.

Une approche ciblée et globale à la fois

Notre travail ne s'adresse pas aux seuls sans-abris, il concerne tout le monde, car nous considérons le quartier comme un écosystème, au sein duquel toute population a sa raison d'exister. Notre équipe se compose d'un groupe de femmes migrantes, dont une travailleuse sociale diplômée de l'HETS, d'une travailleuse du sexe et d'une ex-professeuse en école spécialisée. Mais également de personnes comptant 20 ans d'expérience dans l'associatif, ainsi que des bénévoles issu-e-s de la précarité. Ces personnes nous aident à mieux comprendre certaines problématiques et peuvent par ce biais être réinsérées.

Grâce à cette connaissance du réseau d'aide d'urgence, SGS a créé un site internet devenu référence : geaide.ch, qui réunit toutes les informations pour un primo-accueil (dormir, manger, se soigner, etc.). Il est uti-

lisé par les travailleurs sociaux, les travailleuses sociales et leurs bénéficiaires.

Deux projets en élaboration

À l'heure actuelle, notre équipe travaille à l'écriture de deux projets.

Le premier, l'ouverture d'un centre d'accueil de jour au cœur des Pâquis pour lequel nous estimons une fréquentation d'environ 200 personnes par jour. Ce service manque totalement sur la rive droite. Nous aimerions garantir ainsi plusieurs prestations, telles que des douches, un vestiaire, une distribution de repas, une orientation et un suivi socio-administratif. Avec des subventions adéquates, ce centre nous permettrait d'engager nos bénévoles issu-e-s de la rue et de pouvoir élargir ce programme de réinsertion qui nous est cher.

Nous avons appelé le second projet «Tournées pluridisciplinaires». Il s'agirait d'être présent-e-s dans la rue avec différent-e-s professionnel-le-s : travailleurs et travailleuses de rue, addictologues, psychologues, expert-e-s en prévention des risques et MST, et médecins. Pour réaliser ce projet, nous avons lancé un groupe de travail avec nos partenaires de Première ligne et du Groupe Santé Genève. Nous pensons que le travail de rue sera fondamental dans les années à venir, en raison de cette situation de crise aiguë que nous traversons et qui se manifeste par une augmentation sensible de la précarité, des addictions, de la consommation de rue et de la violence.

UMUS

UN BAROMÈTRE DE LA PRÉCARITÉ

INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN
À DOMICILE (IMAD)

Dans les rues de Genève, les interventions réalisées la nuit et le week-end par l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) concernent de plus en plus, et majoritairement, des personnes en situation de précarité.

UMUS, pour unité mobile d'urgences sociales, est constituée d'une équipe de professionnel-le-s de la santé et du social, rattachée à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). Sa mission est d'intervenir sur le terrain pour évaluer la situation de personnes en difficulté, à la demande et en étroite collaboration avec les services d'urgence et les partenaires du réseau santé social (ex : police, 144, services sociaux, HUG, SOS médecins, etc.). Sauf urgence vitale, il peut s'agir de personnes sans abri ou précarisées, de mineur-e-s en crise, de femmes et d'hommes en détresse lors de crises familiales, de conflits de couples, de violences domestiques ou d'habitant-e-s momentanément sinistré-e-s.

Lorsque l'équipe UMUS est appelée sur le terrain auprès de personnes nécessitant de l'aide, elle évalue leur situation sur les plans de la santé et du social. Dans le cas par exemple d'une personne sans possibilité d'hébergement immédiat, l'équipe contacte les différents dispositifs d'urgence avec lesquels elle travaille en étroite coordination, afin de trouver la solution de mise à l'abri ou mieux adaptée (foyer, abri, etc.).

Travail en binôme

UMUS prend le relai des structures sociales de jour de 17h à 8h, le week-end (24h/24) et

les jours fériés. Pour des raisons de complémentarité, cette équipe de professionnel-le-s travaille toujours en binôme (infirmier-e-s et travailleur-euse social).

Les demandes d'intervention sont adressées directement à la Ligne d'accueil des demandes (LAD) de l'IMAD, ouverte 7 jours sur 7 et 24h/24, qui les transmet à l'équipe UMUS.

Augmentation des besoins

UMUS est en quelque sorte un baromètre des problématiques socio-sanitaire émergent à Genève. Depuis 2021 notamment, cette unité est de plus en plus sollicitée. 2'294 interventions ont été nécessaires l'année dernière, alors qu'en 2018, 1'380 prises en charge ont été effectuées (voir encadré). « Ce sont toutes les situations de précarité momentanée ou installée, qui ont augmenté » relève l'équipe UMUS. Ces dernières années, les solutions de mise à l'abri se sont multipliées dans le canton, néanmoins UMUS continue d'être sollicitée par de nombreuses personnes en recherche d'hébergement.

www.imad-ge.ch

Santé ou social

Historiquement, UMUS est rattachée depuis le début de son activité, en 2004, à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), devenue en 2013 l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

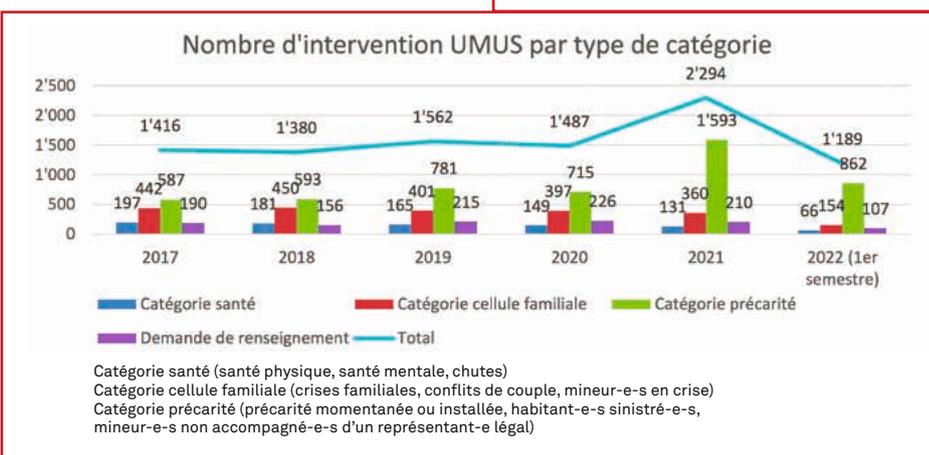
En 2021, UMUS est intervenue au total à 2'294 reprises, contre 1'380 interventions en 2018, 1'562 en 2019 et 1'487 en 2020.

Les prises en charge concernant des situations de précarité mobilisent UMUS de façon croissante, alors que les sollicitations pour des problématiques de santé (physique, mentale, chutes) tendent à diminuer.

En 2018, 593 demandes ont concerné des situations de précarité, contre 1'593 en 2021.

En 2018, 181 demandes ont concerné des interventions de santé, contre 131 en 2021.

Au cours du premier semestre 2022, la santé a déterminé 5,6% des interventions réalisées par UMUS, alors que la précarité a généré 72,5% de ses prises en charge.



ASLPP

S'ENGAGER POUR LE LOGEMENT ET SA CONSERVATION

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

L'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires (ASLPP) contribue activement à sauvegarder le logement de celles et ceux qui en ont le plus besoin, sans toutefois ni avoir les moyens ni connaître les recours pour le garder. Rencontre avec Rui Brandao pour mieux connaître cette toute jeune association.



Olivia Bessat : Quand est-ce que l'ASLPP a vu le jour, et dans quel contexte ?

Rui Brandao : L'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires (ASLPP) est née au cœur de la pandémie du COVID, plus précisément au début de l'été 2020. L'impulsion pour la création de l'association a été donnée par des représentant-e-s de la Ville de Genève, de l'AS-LOCA, de la Caravane de la solidarité et du Collectif de soutien aux sans-papiers qui se sont rencontré-e-s de manière informelle, notamment lors des distributions d'aide alimentaire à la patinoire des Vernets. Dans ces queues interminables se trouvaient également de nombreuses personnes sans papiers qui travaillaient jusque-là dans l'économie domestique ou la restauration et pour qui la pandémie a brusquement supprimé les revenus.

Pourquoi avoir fondé l'ASLPP ?

Comme l'a très justement indiqué l'étude du Professeur Jean-Michel Bonvin, les personnes au bénéfice de permis de séjour précaire, ainsi que celles qui sont sans permis ou dans l'attente d'un permis, sont particulièrement vulnérables dans cette situation et les impacts sont parfois majeurs quant à leur capacité à se loger ou à préserver leur logement. Ce constat, également partagé par les personnes à la base de l'initiative, a présidé à la création de l'ASLPP, avec pour perspective de mettre en place un soutien sous forme de conseils principalement,

mais aussi d'accompagnement social et de médiation auprès des logeurs/euses ; en faveur de toute personne se trouvant dans une situation de vulnérabilité quant à son logement.

Qui sont ces personnes précaires que le nom de votre association contient ?

Il s'agit de toute personne vivant à Genève, indépendamment de son statut légal, qui se trouverait dans une situation précaire momentanée ou prolongée. En d'autres termes, l'objectif principal de l'association est de venir en aide aux personnes les plus démunies afin de défendre leurs droits en matière de logement. Principalement, il s'agit de personnes en situation de sous-location et qui souvent ne disposent pas même d'un contrat écrit.

Aidez-vous les sans abris également, ou votre action est-elle centrée sur les personnes risquant de perdre leur logement ?

Notre action est préventive. Il s'agit principalement d'éviter que les gens se retrouvent à la rue après avoir perdu leur logement. Pour les personnes qui se retrouveraient malheureusement à la rue, il y a un système d'hébergement d'urgence composé de gens très compétents.

Comment aider les personnes dépourvues de titre de séjour, qui sont dans une situation précaire tout en n'ayant pas accès



aux instances habituelles qui leur permettaient de dénoncer leur situation, et de régler leur problème ?

Il me semble d'emblée nécessaire de souligner que nos consultant-e-s sont aussi des personnes disposant d'un titre de séjour et des citoyen-ne-s suisses. Cela étant dit, il convient de distinguer les procédures civiles des procédures pénales. Le droit du bail relève du civil et toute personne qui peut prouver qu'elle paie un loyer a les mêmes droits, indépendamment de son statut légal. En d'autres termes, notre association fait tout pour que les personnes dépourvues de titre de séjour puissent concrètement faire valoir leurs droits comme tout un chacun.

Quelques exemples très représentatifs des situations dans lesquelles les personnes se trouvent auxquelles vous avez dû faire face ?

Il existe une très grande variété de situations, certaines plus complexes que d'autres. Elles partagent en revanche quelques traits communs. Ce sont essentiellement des sous-locations, souvent sans contrat écrit, avec régulièrement des loyers abusifs et où les règles applicables en matière de résiliation de bail et/ou d'évacuation sont très souvent foulées aux pieds. Il n'est pas rare que les locataires se fassent justice eux-mêmes, en expulsant les locataires sans faire appel aux autorités compétentes.

Depuis que l'ASLPP a commencé à officier, vous avez contribué à mettre au jour le problème des «marchands de sommeil», et des réseaux qu'ils constituent. Avez-vous été surpris par l'ampleur du problème ?

Après quelques mois d'activité, il nous est apparu utile de procéder à une modification des statuts de l'association afin d'intégrer dans ses buts essentiels la lutte contre les «marchands de sommeil». En effet, dans le cadre de son activité, notre association a reçu plusieurs victimes de tels méfaits. Je n'aurais toutefois pas la prétention de dire que nous avons révélé ce problème, ni la candeur d'affirmer que nous sommes surpris par son ampleur. Malheureusement, ce phénomène existe depuis longtemps à Genève. Il y a 16 ans, l'émission «Mise au point» en faisait déjà état.

Comment expliquer que ces réseaux sévissent en toute impunité depuis si longtemps ?

Les «marchands de sommeil» profitent de la crise du logement, notamment dans des zones où le marché locatif est très tendu, comme à Genève. Ils ciblent des personnes vulnérables qui n'ont pas, ou jugent ne pas avoir d'autres possibilités de se loger dans des conditions correctes. Elles se sentent dépendantes de leur locateur/locataire et pensent ne pas avoir de droits. De manière un peu polémique, je dirais, en outre, que sans doute ne constituent-ils pas une priorité

politique pour nombres d'élus-e-s.

Vous avez reçu le soutien de la Conseillère administrative Christina Kitsos. Diriez-vous que votre action est soutenue par les autorités ?

Madame la magistrate Christina Kitsos et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité ont été un soutien extrêmement important depuis la création de l'association. Madame Kitsos construit sa politique sociale sur la question du sans-abrisme en trois axes principaux : la prévention, l'aide de type humanitaire et la réinsertion sociale. L'ASLPP, par ses buts, s'inscrit naturellement dans le premier pilier de ce dispositif, qui vise à prévenir les expulsions abusives de personnes en situation de vulnérabilité. Elle a ainsi été désignée comme l'acteur principal de l'axe préventif. En agissant en amont, les actions de l'ASLPP permettent d'éviter un hébergement humanitaire et la désintégration sociale résultant de la perte de son logement. Après sa constitution au début de l'été 2020, l'ASLPP a été pérennisée, ayant pu s'intégrer efficacement dans le milieu associatif genevois, bénéficiant dès l'année 2022 d'une ligne de crédit ordinaire adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève (octroi d'une subvention monétaire).

Le temps de la justice n'est pas celui des personnes qui ont besoin d'un toit au plus vite, et l'issue des jugements est parfois incertaine (remboursement de loyers abu-



...

sifs par exemple). Y a-t-il des pistes pour améliorer ceci ?

Il est vrai que les procédures judiciaires peuvent s'avérer longues, mais la vie n'est pas seulement une affaire de tribunaux. C'est aussi une culture du dialogue et du compromis qu'il faut restaurer, sans systématiquement judiciairiser les rapports. Pour revenir à votre exemple du remboursement des loyers abusifs, il est arrivé souvent qu'il soit possible de l'obtenir dans un cadre amiable, ou qu'on puisse compenser le trop-perçu sur le paiement des loyers à venir.

Les « marchands de sommeil » sont-ils le seul problème de Genève en matière de logement pour les personnes précaires ? Quels autres problèmes avez-vous mis en lumière ?

Les « marchands de sommeil » sont une simple émanation du problème. Entre 40 et 50% des logements produits sont des appartements en propriété par étage (PPE) ou villas, privilégiés pour leurs rendements immédiats. La part des logements sociaux, - l'objectif de l'Etat était d'atteindre 20% du parc locatif genevois en 2030 - stagne à moins de 10%. C'est déjà, à l'heure actuelle, un échec. Pourtant, nombre d'espaces sont aujourd'hui inoccupés, certains destinés à la démolition et en attente d'autorisations. Il est inenvisageable que l'on n'exploite pas de telles pistes qui, à moindre coût, pourraient s'avérer abordables à terme, fussent-elles temporaires.

Quelles sont les actions de votre association en faveur des personnes précaires en termes de logement ?

Comme évoqué auparavant, un des rôles fondamentaux de l'ASLPP consiste à entamer un dialogue avec les logeurs/euses et de permettre de détendre les relations conflictuelles entre ces dernier-e-s et les occu-

pant-e-s, afin de sécuriser à court terme et à plus moyen terme la situation de leur logement. Concrètement, la plupart des personnes concernées ont une très mauvaise connaissance des possibilités de soutien existantes d'un point de vue social, ainsi que des possibilités concrètes de l'exercice de leurs droits fondamentaux, ayant presque exclusivement des contacts avec leur communauté d'origine. C'est pourquoi, parmi les activités de l'ASLPP figure également l'intervention à des séances d'informations organisées par le réseau afin de sensibiliser et informer les personnes sur leurs droits en matière de logement et prévenir tout type d'abus, ainsi que de les sensibiliser sur la problématique des « marchands de sommeil ».

Comment faites-vous pour mobiliser rapidement des solutions de logement temporaires afin d'éviter que des personnes (et leur famille) ne finissent à la rue ?

Nous nous appuyons sur un réseau associatif solide et compétent, qui permet de réagir vite lorsque la situation l'oblige. Si nous ne pouvons prévenir l'évacuation ou que l'annonce est faite a posteriori, nous faisons tout notre possible pour que ces personnes ne passent pas une nuit dehors. Il en va de la dignité humaine. Comme vous le dites très justement, les victimes sont aussi des familles avec enfants, souvent scolarisés à Genève. Nous faisons également appel à l'ASLOCA pour introduire des mesures superprovisionnelles. C'est une procédure judiciaire qui permet de rapidement récupérer la possession du logement perdu. Pour cela, il faut agir sans délai à la perte de son logement et détenir des éléments de preuves suffisants, permettant au juge d'ordonner la réintégration du logement.

Combien de personnes avez-vous aidées et donc sauvées de la rue depuis votre création en 2020 ?

Avant toute chose, j'aimerais souligner que nous sommes une petite association, avec des ressources limitées. Cela étant dit, pour l'année 2020, soit quatre mois d'activité, nous avons évité une expulsion à 9 reprises pour un total d'une trentaine de personnes (composition totale des ménages). Pour l'année 2021, nous avons évité une expulsion à 18 reprises pour un total de 54 personnes. Les premiers indicateurs de l'année 2022 tendent à confirmer des résultats similaires à ceux de l'année 2021. Ces résultats ne tiennent en outre pas compte d'autres résultats obtenus, comme des délais de départ négociés, la récupération du trop-perçu de loyers ou encore la récupération des garanties de loyer versées en mains propres.

VOUS AVEZ PEUR D'ÊTRE ÉVACUÉ-E DE VOTRE LOGEMENT ?

VOUS ÊTES SOUS-LOCATAIRE ET VOUS NE CONNAISSEZ PAS VOS DROITS ?

VOUS AVEZ REÇU UNE MENACE D'EXPULSION DE VOTRE LOGEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS

Quel que soit votre statut légal, nous répondons à vos questions sur votre logement, sur vos droits, et nous vous soutenons dans les différentes démarches afin que vous puissiez préserver votre logement.

WWW.ASLPP.CH

CONTACT@ASLPP.CH

077 511 72 92



CAMSCO

L'ACCÈS AUX SOINS : UN DROIT FONDAMENTAL

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

La Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) agit dans le domaine de la santé urbaine. Elle facilite l'accès aux soins préventifs et curatifs de populations vulnérables, et contribue à des interventions de santé publique. Son responsable, le Docteur Yves Jackson, répond à nos questions.

Sylvain Thévoz : Qu'est-ce que la CAMSCO, quelle est son action ?

Yves Jackson : La CAMSCO a pour vocation de faciliter l'accès aux soins pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès pour des raisons administratives, sociales, psychiatriques, culturelles, etc. La CAMSCO agit à trois niveaux. **1** dans la communauté en délivrant des soins hors les murs. **2** en agissant dans différents lieux d'accueil d'urgence avec notamment un centre bas seuil volontairement placé en dehors de l'hôpital pour en faciliter l'accès. **3** aux HUG pour le suivi au long cours des maladies chroniques. L'objectif de la CAMSCO est de faciliter l'accès aux soins mais surtout à des soins de haute qualité, si possible équivalents à ceux dont bénéficie la population en général, dans une perspective d'équité.

Les bénéficiaires doivent-ils avoir un statut particulier pour accéder à la CAMSCO ?

L'accès est dit à bas seuil afin de faciliter l'accès aux soins. Il y a toujours une évaluation sociale pour s'assurer que la CAMSCO est le bon acteur pour apporter la bonne réponse. Une personne qui est dans le réseau de l'asile n'a, par exemple, pas nécessairement besoin de la CAMSCO, car il y existe d'autres dispositifs prévus pour elle. Lorsqu'il s'agit de soins plus longs ou plus coûteux, une évaluation sociale plus approfondie est faite. La CAMSCO analyse les autres besoins non médicaux qui doivent être satisfaits (logement, alimentation), quel est l'endroit où les personnes peuvent recevoir des soins (à Genève, ou ailleurs, à la CAMSCO ou dans d'autres structures ?). Quel est l'impact financier de ces soins, comment peuvent-ils être distribués entre le patient et d'autres sources de financement ? Il y a donc un parcours parallèle entre une prise en charge médicale et une prise en charge sociale, pour essayer de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de la personne.

Tout n'est donc pas gratuit ?

Exactement, par équité envers la population en général. La santé n'est pas gratuite pour la population genevoise. Il est donc essentiel, dans la mesure du possible, que toute personne puisse contribuer à ses soins, en étant bien conscient-e que certaines personnes n'ont aucun moyen pour y parvenir.

Quels sont les grands besoins de santé des personnes qui viennent à la CAMSCO ?

Premièrement : tout ce qui ressort de l'urgence. Deuxièmement : la santé sexuelle et reproductive. Environ deux tiers des patient-e-s sont des femmes. La CAMSCO collabore de manière très étroite avec la maternité. Troisièmement : les maladies chroniques. L'exposition à la précarité ainsi qu'aux différentes sources de stress accélère, sur le long terme, le vieillissement biologique et donc la survenue de maladies arrivant normalement plus tard dans la vie. Exemple : le diabète ou les maladies cardio-vasculaires. Ces maladies doivent rapidement être prises en charge afin d'éviter les complications. Quatrièmement : la santé mentale. Les difficultés psychiques liées à l'exposition aux différents stress et aux difficultés de satisfaire ces besoins premiers est importante.

Il y a-t-il des personnes disposant de droits mais n'y faisant pas recours, qui trouvent à la CAMSCO une porte d'entrée ?

Oui. Ce sont très souvent des personnes avec des problèmes psychiatriques chroniques graves qui les ont progressivement marginalisées puis exclues. Avec l'âge, elles se retrouvent avec des problématiques qui impactent leur santé et leur quotidien. La CAMSCO essaie, avec elles, de tisser un lien de confiance et de reconstruire progressivement les sécurités auxquelles elles ont droit au quotidien.



...

Quel est l'impact du non-logement sur la santé et la vulnérabilité ?

Le non-logement et le mal-logement ont des conséquences nombreuses et graves. Tout d'abord, une exposition forte aux facteurs dangereux, par exemple des températures extrêmes, à la violence de la rue. Il est surtout impossible d'organiser sa vie, la planifier, accumuler des biens. Avoir une vie sociale décente est mis à mal. Tous les domaines de la vie sont impactés. Le plus marquant : l'impact psychique, avec une très grande précarité et vulnérabilité du fait d'un manque de sécurité de base. Ce stress chronique a un effet d'accélérateur métabolique. Il fait vieillir les gens plus vite.

Cet accélérateur métabolique est-il vraiment produit par le stress lié à des conditions de vie ?

Oui, tout à fait. Mauvaise alimentation, stress psychique, fragilités physiques. Stress d'être soumis à des froids ou chaleurs intenses, à l'humidité. On revient vraiment en arrière par rapport à ce que le monde moderne nous a permis d'éviter comme dangers et maladies du quotidien.

Si les facteurs structurels ne sont pas touchés, n'est-ce pas un travail digne de Sisyphe d'intervenir uniquement sur la santé ?

Notre credo, c'est de répéter : « À quoi bon fournir les meilleurs soins si l'on remet les

personnes dans les conditions qui les ont rendues malades? ». Notre objectif, avec tous les partenaires publics, institutionnels, associatifs, privés du canton, c'est de travailler de concert pour que toute intervention ait le plus d'impact possible et pour trouver des solutions aux causes et pas seulement aux conséquences. C'est une tâche de grande ampleur. Les besoins sont souvent complexes et se heurtent parfois à l'ambivalence des patient-e-s qui ont peur de s'engager dans des démarches ou des relations au long cours. Les patient-e-s peuvent être dans des phénomènes d'auto-exclusion. Ils et elles échappent aux solutions et aux propositions. À ce moment-là, notre objectif est vraiment de limiter les dégâts, réduire les méfaits, et de s'assurer que l'on est présent-e quand les gens en ont besoin. Nous cherchons à anticiper au maximum les complications, mais cela dépend aussi de chaque personne, de sa volonté d'agir sur elle-même ou non. Certaines personnes ont perdu cette volonté.

... Ou ont peur ? Le fait de ne pas avoir de statut légal par exemple, ou de permis de résidence fait que des personnes se retrouvent dans des impasses du type : « pas de papier pas de logement, pas de logement pas de travail, etc. »

Oui, le système peut être perçu comme très complexe, difficile à appréhender, voire hostile, avec des demandes qui sont mal satisfaites. Cela concourt certainement en partie à la détresse des gens. Nous avons

la chance, à Genève, d'avoir un très riche réseau qui entoure ces personnes, tente d'ouvrir des portes, et de créer des opportunités. Il est remarquable de voir toutes les énergies mises en commun dans le réseau local pour faire émerger des solutions.

Quels sont les partenaires dans ce réseau ?

Le Service social de la Ville de Genève, les associations du CausE, l'Armée du salut, Caritas, le CSP, la Croix-Rouge genevoise, et bien d'autres. Toutes celles et tous ceux qui travaillent en réseau dans le champ de la précarité, se coordonnent pour intervenir de la manière la plus efficace possible.

Aujourd'hui, la précarité s'accroît, en lien avec les crises successives. Les réponses apportées face à l'augmentation de la précarité sont-elles les bonnes ?

Il y a aujourd'hui une conscience du problème. C'est le premier facteur permettant d'agir. Lorsqu'il n'y a pas cette conscience, que la précarité demeure niée, il est alors très difficile d'agir. De nombreux besoins sont encore dans l'obscurité, notamment ceux des travailleuses et travailleurs pauvres placés juste au-dessus des seuils d'aides financières. Elles et ils demeurent extrêmement fragiles au moindre incident de leur parcours de vie. Le taux de renoncement aux soins médicaux est très élevé dans ces populations, à cause du montant des franchises, etc. Des effets de seuil sont très forts. J'ai toutefois l'impression qu'à



Genève, il n'y a pas de tabou, mais une réelle volonté de faire face. Les besoins sont complexes. Pour y faire face, il faut une forte volonté politique, des moyens importants et du temps. La temporalité demeure toujours en décalage avec l'émergence des nouveaux besoins. Ce que nous a enseigné la période COVID, c'est qu'en cas de situation aiguë il existe une capacité de mobilisation institutionnelle, de la population, des associations, qui a été remarquable et rassurante en regard d'une situation aussi grave.

Il y a-t-il des mesures à prendre de manière urgente ?

Concernant les soins, qui constituent mon domaine spécifique de compétence, le coût à charge des personnes assurées est extrêmement élevé et engendre un problème de renoncement à des soins nécessaires, tant pour des maladies existantes que pour les soins préventifs. C'est un problème important, car on sait que si l'on renonce à des soins préventifs, le risque de surgissement de maladies est beaucoup plus élevé.

Lorsque vous parlez de prévention, à quoi pensez-vous spécifiquement ?

À la santé bucco-dentaire. Il est important de prendre soin des dents avant que les infections ne surviennent, que les dents ne soient perdues, et que la personne ne puisse plus s'alimenter correctement, et se dénutrisse. Au fait de faire des bilans de santé régulier afin d'identifier les maladies

cardio-vasculaires ou de type diabète qui se développent plus rapidement et fréquemment chez les populations pauvres. Les maladies mentales. L'anxiété, la dépression, les troubles du sommeil, sont également des maladies à bas bruit qui amènent à des complications tardives, souvent par défaut d'identification précoce.

La prévention est-elle également une activité menée par la CAMSCO ?

Oui. Nous travaillons avec de multiples partenaires pour garantir au moins le minimum. Nous sommes une trop petite équipe pour tout faire, mais tissons des liens pour développer des actions. Agir en amont est le meilleur investissement possible. Cela passe par une action sur les déterminants sociaux : avoir un toit, à manger, un encadrement social suffisant.

Des personnes sans abri ou hébergées dans des lieux d'accueil d'urgence sont malades. Cela ferait-il sens de les basculer sur un plan cantonal pour les héberger au mieux ?

Un petit nombre de personnes, dans la grande précarité, vieillit et se retrouve dans des conditions de santé qui rendrait nécessaire, par exemple, d'être accueilli en EMS. Ils et elles ne sont pas nombreux/euses, mais certain-e-s se retrouvent dans les lieux d'hébergement d'urgence inadaptés à leurs besoins. Pour des questions financières ou administratives, ces personnes

sont contraintes de rester dans ces lieux. Du fait du vieillissement, cette population, pour l'instant modeste, va augmenter. Des très jeunes sont également accueillis dans des abris d'urgence. Cela n'est pas adapté. De manière générale, il est clair que les lieux d'urgence sont faits pour l'urgence, et ne devraient pas être utilisés pour le long terme. Ce n'est pas une solution bienfaitrice pour ces personnes.

Comment définit-on le long terme ?

Les lieux d'urgence devraient être uniquement des lieux de transit vers des hébergements plus humains. Vivre dans la durée dans une halle de Palexpo, ou dans un abri PC, n'est souhaité à personne. C'est certes mieux que rien, mais ce n'est certainement pas une mesure qui, au-delà d'une mesure ponctuelle, est bénéfique pour la santé des personnes accueillies.

www.hug.ch/medecine-premier-recours/camsco

CHRISTINA KITSOS

LA VILLE DÉFEND SON DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

En Ville de Genève, des lieux d'hébergement d'urgence accueillent les personnes sans domicile fixe pour une mise à l'abri immédiate, pour une durée limitée. Nous faisons le point avec Christina Kitsos, Conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.



François Mireval : Pourquoi faire de cette politique publique une des priorités de ton mandat ?

Christina Kitsos : Les personnes sans abri sont particulièrement discriminées, marginalisées et exclues de notre société. Le manque de statistiques, tant au niveau fédéral que cantonal, invisibilise d'autant plus cette population dont les besoins vitaux sont engagés. À l'initiative de mon département, une étude de l'Université de Genève sur les besoins en matière d'hébergement d'urgence a pu établir en 2021 une photographie de la situation. Avoir un toit est nécessaire pour s'ancrer dans le présent et se projeter vers l'avenir ; il est la condition préalable à tout travail social. Depuis plus de vingt ans, sous l'impulsion de Manuel Tornare, la Ville de Genève assurait quasiment seule un hébergement d'urgence pour les personnes sans abri présentes sur l'ensemble du territoire cantonal. Pour répondre aux besoins des différents publics, il était fondamental à mon sens, non seulement de pouvoir disposer au minimum d'un socle de 500 places, ouvertes à l'année, mais aussi de prévenir les expulsions de logements et de renforcer le travail de réinsertion sociale.

Pourquoi les lieux d'accueil en Ville changent-ils si souvent ?

Disposer de lieux en surface et pérennes relève d'une vraie gageure tant pour la Ville

que pour les partenaires associatifs. Ainsi, j'ai inscrit ce point dans le Plan financier d'investissement de la Ville de Genève. Certaines parcelles sont en cours d'identification dans le but d'y construire un foyer qui pourra être exploité par la Ville de Genève. En outre, j'espère que le Canton et/ou les communes proposeront dans un futur proche des locaux ou des terrains suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA). Il y a encore quelques années, aucun dispositif n'était ouvert en continu, ce qui impliquait des ouvertures et fermetures successives au gré des saisons et des opportunités. Dès 2020, nous avons pu compter sur un lieu, le centre d'hébergement Frank-Thomas, ouvert à l'année. En 2022, nous devons quitter cet espace pour intégrer deux hôtels. Malgré ces contraintes importantes auxquelles nous faisons face, le nombre de places a toujours été assuré par les équipes du Service social, à qui je témoigne ma forte reconnaissance.

Pourquoi est-ce important de s'entendre avec les autres communes via l'Association des Communes Genevoises (ACG) ?

L'entrée en vigueur de la LAPSA constitue une avancée pour la prise en compte de la question du sans-abrisme dans les politiques publiques. Toutefois, cette loi ne contient pas tous les éléments nécessaires pour un déploiement immédiat des prestations. Il manque notamment une clé



de répartition financière. C'est un élément que j'avais pu soulever face aux Député-e-s et au Conseil d'État et qui, à mon regret, n'a pas été retenu. Il a donc fallu se mettre d'accord avec l'ensemble des communes pour une prise en charge financière partagée. Aujourd'hui ce sont 200 places supplémentaires qui sont financées par les communes genevoises, en plus de celles de la Ville de Genève. En juin 2022, un accord était trouvé par les communes pour modifier la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) afin d'inclure le sans-abrisme dans ses mécanismes et permettre une meilleure répartition des richesses entre les communes. Cette loi s'inscrit pleinement dans une politique de redistribution des richesses prônée par le Parti socialiste. Le Conseil d'État a déposé ce projet au parlement cantonal mi-octobre 2022. Je formule le vœu maintenant que le Grand Conseil se saisisse de cette proposition rapidement et, surtout, qu'il la valide. Cela marquera une victoire importante en faveur de la justice sociale et de l'égalité.

Avec la LAPSA, le Canton intervient aussi : quel est son apport et pourquoi est-il nécessaire ?

La LAPSA ancre dans le droit l'hébergement d'urgence. Le rôle du Canton se limite au volet sanitaire, tâche qui lui incombait déjà auparavant puisque les communes n'ont aucune compétence dans ce domaine. Il faut

relever cependant que le suivi médical est essentiel pour des personnes précarisées qui, bien souvent, souffrent tant sur le plan physique que psychique. Une bonne prise en charge médicale sur la durée est une condition nécessaire à tout travail de réinsertion. Cela n'est pas encore complètement assuré, en particulier pour les problématiques de santé mentale et d'addictions. En outre, les communes peuvent facturer au Canton les coûts des personnes qui ont droit à des prestations sociales. A terme, il apparaît nécessaire que ces personnes puissent être suivies directement par l'Hospice général plutôt que de se retrouver dans des dispositifs d'urgence. Enfin, la LAPSA marque le retrait du Canton dans le domaine de l'hébergement d'urgence alors que dans la première mouture il était co-responsable avec les communes, ce que je regrette.

THIERRY APOTHÉLOZ

ENFIN DES DROITS FORMELS POUR LES PERSONNES SANS ABRI

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Le vote de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) en septembre 2021 a été un jalon important dans la lutte contre le sans-abrisme. Dénuée de clé de répartition financière du fait de l'opposition des communes, la question financière demeurerait cruciale. Un projet de loi du Conseil d'État a été déposé au Grand Conseil le 13 octobre. Il propose un mécanisme péréquatif pour financer la totalité des tâches communales en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans abri, à hauteur de 19 millions de francs la première année. Notre Conseiller d'État en charge du Département de la cohésion sociale, Thierry Apothéloz, revient sur ces étapes importantes.



Sylvain Thévoz : La Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) a été adoptée par le Grand Conseil il y a une année et son règlement d'application vient de l'être par le Conseil d'État. Exceptée la définition des responsabilités de chacun (Canton et communes) dans le soutien aux sans-abris, qu'est-ce qui change vraiment avec cette loi ?

Thierry Apothéloz : La LAPSA est une loi assez unique en son genre, puisqu'elle donne des droits à des personnes non plus en fonction de leur statut (permis de séjour, situation financière, etc.), mais en fonction de leur condition. Contrairement à la quasi-totalité de nos dispositifs légaux en

matière d'action sociale, la LAPSA consacre l'universalité du droit à l'hébergement et ça, en termes de droits fondamentaux, c'est une réelle avancée. L'État reconnaît implicitement que, dans une situation d'urgence sociale, ce sont les conditions de vie de la personne qui priment sur toute autre considération. C'est tout sauf symbolique, car cela ouvre aujourd'hui la porte à une adaptation progressive de nos lois vers plus de souplesse dans la manière dont on considère la grande précarité. C'est également ce qui a prévalu lors du vote sur les indemnités pour perte de revenus durant la pandémie. On savait que cet argent - cet argent public - allait prioritairement être destiné à des personnes qui n'avaient pas de droits sociaux, et encore moins le droit de se trouver sur le territoire genevois. Pourtant, tant le Grand Conseil que le peuple a sciemment voté en faveur de cette loi. Il y a une lente mais certaine évolution des mentalités dans ce domaine, ce qui me réjouit !

Il faut souligner que l'adoption de cette loi est le fruit d'un long travail de collaboration entre l'État et les communes. Bien sûr, il y a eu quelques frictions de part et d'autre, mais au final, on est parvenu à ce résultat par un désir commun de trouver des solutions concrètes à un problème réel, qui touche aux droits fondamentaux. Il faut se souvenir de notre point de départ ! Il y a de cela deux ans, le Canton et les communes se renvoyaient la balle et la Ville de Genève, au milieu, subissait ces affrontements en por-



tant à elle seule tout le dispositif. Je suis fier d'avoir contribué à régler ce problème qui empoisonnait les relations entre Canton et communes depuis près de 20 ans ! Et enfin, de consacrer une réelle place aux personnes sans abri dans une loi.

Pourtant, la LAPSA ne donne pas de clé de répartition pour le financement de l'aide, ce qui fait que c'est encore la Ville de Genève qui se retrouve en première ligne...

Du moment que les communes acceptent de jouer le jeu, elles participent financièrement aux prestations. Cela n'est aujourd'hui contesté par personne. Cependant, il faut garder à l'esprit que si nous étions arrivés avec un projet de loi prévoyant une clé de répartition sur le financement, la levée de boucliers de la part des communes nous aurait empêché d'avancer sereinement. J'ai tenté de le faire au début du processus de consultation et, sans surprise, toutes les communes à l'exception de la Ville de Genève s'y sont montrées défavorables. Il y a une différence entre forcer la main de l'autre et tendre la sienne. Je préfère toujours la seconde option.

Et nous avons eu raison d'être patient-e-s ! En effet, le Conseil d'État vient d'adopter et de renvoyer au Grand Conseil un ambitieux projet de loi pour le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI). Proposé par l'Association des com-

munes genevoises (ACG), ce projet de loi crée notamment un mécanisme péréquatif pour financer la totalité des tâches communales en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans abri, à hauteur de 19 millions de francs la première année.

Finalement le Canton se contente de jouer les chefs d'orchestre mais n'a pas investi un centime de plus dans le dispositif... n'est-ce pas un peu facile ?

C'est faux ! Car dans le soutien aux sans abri, il ne faut pas prendre uniquement en compte le volet hébergement, mais tout ce qui concerne l'accompagnement, notamment socio-sanitaire. Le budget qui y est consacré chaque année de la part du Canton est de 19 millions de francs ! Et dans la LAPSA, je n'ai jamais tergiversé pour reconnaître que lorsqu'une personne sans abri relevait de l'assistance publique cantonale ou qu'elle bénéficiait de prestations complémentaires, les frais inhérents à sa prise en charge reviendraient au Canton. Aujourd'hui, l'entier des prestations sociales à Genève, pour un montant supérieur à 2 milliards de francs par année, sont du ressort du Canton. Nous sommes le seul de Suisse où ni les tâches ni les charges ne sont partagées avec les communes. Je peux dire assez sereinement que nous faisons largement notre part dans ce domaine...

Mais la LAPSA ne fait pas que distribuer les rôles respectifs au Canton et aux com-

munes, elle les invite à collaborer de manière inédite (et c'est aussi là l'un des impacts positifs de la crise sanitaire) puisque l'Hospice général sera en étroite relation avec les structures d'hébergement d'urgence pour prendre en charge, le plus tôt possible, les personnes qui peuvent prétendre à des prestations sociales individuelles.

Les associations actives dans le domaine du sans-abrisme ont tendance à dire que la LAPSA est une première étape, mais que le problème est encore loin d'être réglé. Qu'en penses-tu ?

C'est vrai. C'est un travail permanent, d'où l'importance de la plateforme des collectivités publiques inscrites dans la loi. Quant aux associations, elles ont raison de donner de la voix, c'est leur rôle. La LAPSA est un progrès énorme, mais il reste effectivement beaucoup de choses à faire. Je pense que si, aujourd'hui, nous sommes parvenus à formaliser des droits pour les personnes sans abri, il convient effectivement de renforcer les structures capables de les accueillir. Les associations font à ce titre un travail formidable, qu'il faut valoriser. Et je compte bien continuer de m'engager à leurs côtés ainsi que des communes pour que la question du sans-abrisme puisse progressivement se régler. *Le logement d'abord* est un principe qui me tient particulièrement à cœur et qu'il nous faudra développer à Genève. J'y travaille déjà avec l'Hospice général.

CAROLE-ANNE KAST

UN DISPOSITIF COMMUN UN PARTAGE DES COÛTS

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Conseillère administrative à Onex en charge des Finances, de la sécurité, du social, de la santé et de l'enfance, candidate au Conseil d'État, Carole-Anne Kast analyse les enjeux et les implications de la LAPSA (Loi sur l'aide aux personnes sans abri) pour les communes et pour le dispositif d'hébergement d'urgence actuel.



François Mireval : Ce sont les efforts de la Ville de Genève en matière d'aide aux personnes sans abri que la presse relate le plus souvent. Qu'en est-il des autres communes, si tant est qu'elles soient aussi confrontées à ce problème ?

Carole-Anne Kast : Il importe tout d'abord de différencier les communes selon leur population : disons, pour fixer les idées,

qu'il s'agit de grandes communes à partir de 15'000 habitant-e-s, de communes moyennes entre 10'000 et 15'000, et de petites communes en-dessous de 10'000. Celles dont nous parlons ici, ce sont les communes moyennes et grandes. Leur travail principal porte sur la prévention du sans-abrisme : il leur importe d'agir en amont, avant que des personnes ne se retrouvent à la rue. Hormis quelques petites structures locales, elles n'ont pas de lieu d'accueil. Un outil essentiel : créer un lien territorial avec le lieu de domicile, pour éviter que leurs communiens et communiennes ne partent ailleurs et perdent leurs quelques repères.

Ce travail de prévention prend la forme d'un accompagnement individuel, comme le fait l'Hospice Général (HG) au niveau du Canton, pour permettre justement à ces personnes d'éviter d'avoir recours à cette instance, nettement moins locale. Outre cet accompagnement, c'est l'accès aux droits de ces personnes qui nous préoccupe, y compris d'ailleurs les droits octroyés par l'HG. Par exemple, l'obtention des prestations complémentaires (PC) pour les familles dépend d'un système fédéral bureaucratique, qui nécessite souvent l'aide extérieure que nous fournissons pour en comprendre et remplir les formalités. Et le maintien des personnes concernées dans leur logement est bien sûr essentiel, c'est une nécessité, et donc une priorité absolue.

Plus concrètement, cet accompagnement prend plusieurs formes. Par exemple : les permanences d'accueil et d'aide administrative, sans rendez-vous ; le recours aux associations offrant une aide matérielle ou alimentaire. Je tiens à mentionner ici les lettres que le Conseil administratif reçoit parfois, avec des appels à l'aide de

personnes ne sachant pas à qui d'autre s'adresser. C'est en général ainsi que nous pouvons prendre connaissance des cas qui échapperaient autrement aux mailles, parfois bien trop larges, du filet social.

Le Grand Conseil a voté la LAPSA en septembre 2021. Du point de vue des communes, qu'est-ce que cette loi a apporté ?

Elle a fourni la base légale organisationnelle qui nous manquait, en faisant de cette aide une tâche conjointe intercommunale. À la charge des communes : l'hébergement, les repas, l'hygiène. À la charge du Canton : le socio-sanitaire. Comme je l'ai déjà dit, quand une personne devient sans abri, elle perd toute attache territoriale. Elle s'en va donc là où il existe des lieux d'accueil, nocturnes notamment : lits, toilettes, douches, permanences médicales. Les gares, par exemple, répondent à ces besoins, et la Ville de Genève accueille la plus grande de la région. Conséquence : la Ville de Genève se retrouve avec 99% des sans abris du Canton.

Nous disposons maintenant d'un seul dispositif commun, dont nous partageons les coûts. Ainsi, les sept millions versés à la Ville de Genève pour 2022 ont permis la création ou le maintien de 500 places d'accueil, chiffre correspondant aux besoins constatés sur le terrain. Les communes financent 50% de cet effort, au prorata de leur capacité financière et de leur population.

Ainsi, «ma» commune d'Onex compte environ 19'000 habitant-e-s (10% de la Ville de Genève), pour une capacité financière 16 fois plus petite : sa facture n'est pas trop lourde. Si, de plus, Onex ouvre des lieux d'hébergement, alors cette facture en serait allégée d'autant grâce à



cette contribution au dispositif global. Bien sûr, il faut que ces lieux soient réellement occupés par les personnes concernées pour obtenir cet allègement, qui est proportionnel au taux d'occupation. En résumé : ce dispositif «force» les communes à contribuer à une forme de solidarité conjointe, et mieux encore, elle les «incite» à participer à ce dispositif ! L'ensemble couvre les besoins.

Ce fonctionnement présente-t-il des analogies avec celui concernant l'accueil préscolaire (la petite enfance) ?

En apparence, on pourrait le croire... mais la structure des coûts est fondamentalement différente. En effet, si du côté des crèches, les petites structures se révèlent plus chères par enfant accueilli que les grandes [voir le *Causes Communes 58 sur la petite enfance*], c'est exactement l'inverse pour l'accueil des personnes précaires ! Prenons l'exemple d'un repas à préparer : s'il y a dix convives à table, on peut rester dans un modèle d'auto-gestion «familiale» entre adultes. S'il y a cinquante personnes, il est nécessaire d'engager un cuisinier professionnel, et on a donc une cantine à planifier. En y ajoutant la literie, les sanitaires, les nettoyages, et la sécurité, on aboutit à des coûts par précaire accueilli plus élevés pour ces grandes structures que pour les petites. Et la réalité du terrain confirme

cette analyse : l'abri PC de Richemont revient plus cher que les «Tiny Houses» de Plan-les-Ouates, elles-mêmes plus chères qu'un appartement-relais.

Quelles étapes maintenant ?

Le financement de la LAPSA devrait bientôt être assuré. Comme l'ACG (Association des communes genevoises) a accepté le renforcement de la péréquation intercommunale dans ce domaine, une forme de prise en charge solidaire est passée, et la LAPSA s'en voit renforcée. Il appartient maintenant au Grand Conseil de voter le projet de loi du Conseil d'État entérinant cet accord. Cette prochaine validation fixera enfin les rôles respectifs des communes et du canton.

Les candidat-e-s socialistes et vert-e-s au Conseil d'État : Thierry Apothéloz, Fabienne Fischer, Antonio Hodggers et Carole-Anne Kast s'engagent notamment, en complément des programmes de parti respectifs pour la législature 2023-2028, et des valeurs unifiant la gauche sous une même bannière à :

Lutter contre la précarité en améliorant la protection sociale des ménages les plus modestes et améliorer le niveau de vie de la classe moyenne. Concrétiser le droit au logement en proposant des appartements de qualité à des loyers contrôlés et abordables pour toutes les catégories de la population. Développer une politique de la santé garantissant un accès à des soins de haute qualité à toute personne résidant à Genève, notamment aux soins dentaires, tout en finançant tant la promotion de la santé (par exemple l'accès à une alimentation saine et durable, à la pratique d'activités physiques, à des logements sans nuisances, etc.) que la prévention des maladies.

www.ps-ge.ch

SALIMA MOYARD

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LANCY

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Depuis plus de vingt ans, l'ancrage à gauche de la commune de Lancy a permis le développement de projets sociaux d'envergure. Nous faisons le point avec Salima Moyard, Conseillère administrative en charge du social, des travaux et de l'administration.



François Mireval: Les structures d'accueil de la Ville de Genève en matière d'aide aux personnes sans abri sont souvent mentionnées dans la presse. Pourtant, Lancy n'est pas en reste en la matière! Peux-tu nous en parler?

Salima Moyard: Bien volontiers! Et il me faut bien sûr commencer par la Virgule. Cette association, subventionnée par la Ville de Lancy, qui a fêté l'année passée ses 25 ans, offrait soutien et accueil d'urgence inconditionnel pour une durée de 3 mois, dans 3 roulotte(s) (sic!) avec un total de 6 places. Cette offre a dû être interrompue au printemps 2022, le temps de construire un autre lieu d'accueil car les roulotte(s) n'étaient plus adéquates en termes de sécurité et d'hygiène. Par ailleurs, la Virgule continue à gérer un foyer collectif qui peut accueillir 14 personnes dans 7 chambres,

avec cuisine et séjour communs. La durée maximum y est de 2 ans, avec obligation de fixer des objectifs de réinsertion. Je tiens à souligner les résultats globalement satisfaisants de ce dispositif. Enfin, il y a aussi deux appartements communautaires: le premier destiné à des femmes seules (7 places), le second à des hommes (4 places), toujours avec un accompagnement social, ainsi qu'encore 2 appartements en Ville de Genève (!) pour des pères seuls avec enfants vivant de manière autonome.

Par ailleurs, la Virgule effectue des maraudes nocturnes pour entrer en contact avec les sans-abris identifiés sur le territoire de Lancy. Ne sois pas si étonné: il y en a ici aussi! De plus, elle organise une soupe populaire de novembre à mars.

Vu la définition par la LAPSA de l'accueil d'extrême urgence, le fonctionnement actuel de la Virgule (c'est-à-dire sans les roulotte(s)) ne permet pas de prétendre à la prise en charge intercommunale via cette loi. En partenariat avec l'association, il s'agira donc de réfléchir à certaines modifications pour s'assurer que la nouvelle infrastructure réponde bien aux critères définis dans la loi et son règlement d'application, afin de pouvoir intégrer les places Lancéennes dans le dispositif global de la LAPSA.

Quels sont les autres dispositifs proposés par Lancy?

La commune dispose, avec sa Fondation communale, de 1'300 logements à loyer (très) abordable. De plus, elle gère, hors du cadre fixé par la LAPSA, puisqu'il s'agit de situations moins aiguës, 22 appartements destinés à différentes situations, qui bénéficient toutes d'un suivi étroit assuré par le Service des affaires sociales et du logement. Six d'entre eux sont occupés par des jeunes de Lancy (15-25 ans) en formation, suivis par Contact Emploi Jeunes, et ne pouvant loger ailleurs (car conflit familial, voire divorce, ou suroccupation du logement d'une famille nombreuse, etc.). Ces locataires paient leur loyer, parfois avec l'aide de l'Hospice Général. Quatre logements d'urgence s'adressent à des per-

sonnes momentanément sans solution d'hébergement, pour une durée de 3 à 6 mois au maximum. Là aussi, ces locataires paient un loyer. Les douze autres appartements s'adressent à des personnes sans accès possible à un autre logement en raison de leur situation sociale ou financière. Là encore, ces locataires s'acquittent d'un loyer, et signent même un bail pour une durée de 1 à 3 ans au plus.

Quelles sont ces situations moins aiguës qui échappent au cadre de la LAPSA, hors celles que tu as mentionnées?

Il y en a hélas de nombreuses, qui conduisent malheureusement à des besoins bien supérieurs à l'offre dont nous disposons. Rien qu'au Service des affaires sociales et du logement, plus de 600 demandes remplissent la liste d'attente, et ce nombre a fortement augmenté avec le Covid. Pour te répondre, je citerai les expulsions ou évacuations sans relogement, les situations urgentes liées aux séparations ou divorces, les violences domestiques (majoritairement des femmes battues), les situations de handicap, les cas de logement insalubre (sans chauffage par exemple), les cas de précarité ou de pauvreté de personnes ayant pourtant un emploi mais un salaire insuffisant, et il y en a encore d'autres.

Les 25 ans d'existence de la Virgule sont impressionnants, de même que tout le reste décrit par tes soins. Pourquoi ta commune de Lancy a-t-elle pris tant de mesures sociales?

C'est en effet une spécificité Lancéenne. D'autres communes s'y intéressent; reste à voir si elles concrétiseront leur intérêt. Le point crucial dans cette histoire, qui a permis à la commune de s'impliquer dans toutes ces préoccupations, c'est bien sûr la présence d'un Conseil administratif à majorité de gauche depuis presque 20 ans, soutenu avec bienveillance sur cette question par le Conseil municipal, passé quant à lui à gauche en 2020 seulement.





RÉVÉLER LES PRÉCARITÉS

LISA MAZZONE
CONSEILLÈRE AUX ÉTATS GENEVOISE

En mars 2021, dans la cadre de la semaine d'actions contre le racisme, le photographe Eric Roset exposait quelques-unes de ses photographies devant le Centre paroissial de la Servette, quartier où vit Lisa Mazzone, notre Conseillère aux États genevoise. Cette dernière a prononcé un discours qui a fortement marqué les personnes présentes. L'exposition «révéler les précarités» soutenue par la Ville de Genève, allait contribuer à la prise de conscience collective. Il n'était plus possible de pratiquer la politique du thermomètre et de rejeter les sans-abris à la rue au printemps.

Certaines photos d'Eric Roset se retrouvent aujourd'hui dans ce numéro de *Causes Communes*. La réalité du sans-abrisme demeure criante. L'indignation, moteur du changement, plus que jamais nécessaire. Le discours prononcé dans la rue alors par Lisa Mazzone, plus que jamais d'actualité.

J'habite!

J'habite ici, dans le quartier. J'habite. Pour moi, ce sont quatre murs, un toit, une bulle, privée, chaude et sûre. Avec des fenêtres

sur l'extérieur, que je peux ouvrir puis refermer, selon mon envie.

A deux pas, une femme dit «Je rêve d'avoir un toit sur ma tête». Elle est ici, sur une photographie. Par ces images, elle prend la parole. Devient actrice de la ville, en raconte une facette. Sa facette, sa ville. Elle comme d'autres personnes roms à Genève, qui n'ont pas de toit au-dessus de leur tête. Qui vivent, habitent différemment. Et dont les parcours ont un point commun : la précarité. Cette mauvaise compagne de route qui tend des pièges au quotidien, et qui charrie stigmatisation et exclusion.

La pauvreté fait peur, elle déclenche tantôt le rejet, tantôt une charité condescendante. Entre discrimination et paternalisme, la pauvreté nous pousse dans des rapports de domination, là où il faudrait du respect, de la curiosité face à l'autre et de la solidarité.

Les réponses politiques font malheureusement le contraire

L'interdiction de la mendicité en est l'exemple le plus consternant. A la fois hypocrite - interdire l'expression du dénuement sur l'espace public ne le fait pas disparaître - absurde - elle crée une machine à gaz inefficace - et pétrie de racisme institutionnalisé - elle cible les populations roms et les criminalise.

La justice a tranché : cette interdiction est une atteinte aux droits humains protégés par la Convention européenne. Le droit à la vie privée comprend le droit de s'adresser à autrui pour en obtenir de l'aide. Une condamnation en raison de violations des droits humains, c'est grave. Surtout pour

Genève qui se prétend garante de ceux-ci. Pourtant, la majorité politique persiste et a adopté une loi qui reprend la substance de la précédente.

Rendre visible, donner la parole

Face à la précarité des populations roms présentes à Genève, la meilleure voie est d'échanger d'égal à égal, d'accueillir l'autre tel qu'il est, en l'associant à l'élaboration de nouveaux chemins pour habiter ensemble notre ville. Laissons de côté la répression, tout comme les réponses pétries de bonnes intentions, mais totalement inadaptées. Ouvrons les portes. Donnons accès. Au logement, au travail ou aux prestations de l'Etat.

Ces mots résonnent d'une réalité différente aujourd'hui

Suite à la guerre d'agression que mène la Russie en Ukraine et au drame des populations civiles ciblées, nous avons réagi. Malgré les voix critiques, nous avons ouvert nos frontières et nos portes, offert une chambre, donné accès au travail ou à la formation, donné une place.

Sur ce socle, nous avons l'opportunité de repenser notre attitude envers d'autres populations qui partagent notre ville. Pour bâtir une nouvelle politique de vivre ensemble.

Je souhaite à Genève et à la Suisse de diversifier les voix et les perspectives, pour avancer avec la réalité, dans le respect et la solidarité.



LE LOGEMENT, DROIT FONDAMENTAL

CARLO SOMMARUGA
CONSEILLER AUX ÉTATS,
PRÉSIDENT DE L'ASLOCA SUISSE

Sans logement décent, pas de vie digne. C'est une évidence. Raison pour laquelle, au niveau international, l'accès à un logement convenable est un élément constitutif du droit à un niveau de vie suffisant. Ce droit figure dans la Charte des droits de l'homme de l'ONU, le Pacte I de l'ONU sur les droits sociaux, les conventions relatives aux droits de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées, des travailleurs migrants ou encore la déclaration sur les droits des paysans.

Le droit au logement s'impose à la Suisse par les multiples instruments qu'elle a ratifié, mais aussi en vertu de la Constitution fédérale, bien qu'il n'y soit pas inscrit explicitement. À Genève, le droit au logement s'impose plus encore, dès lors qu'il a été voulu par la population et inscrit depuis 30 ans dans la Constitution genevoise.

Le droit au logement doit garantir à chacune et chacun - quelle que soit sa condition sociale, son origine et son statut - l'accès à un logement décent et financièrement abordable. Il garantit aussi la protection contre toute expulsion sans une solution de relogement. Cela implique des autorités publiques un engagement contre la financiarisation du marché du logement, la spéculation immobilière et les rende-

ments abusifs qui mettent à mal l'accès à un logement abordable et provoquent les expulsions économiques, mais aussi en faveur de la production de logements abordables et la mise à disposition de logements d'urgence.

Un cadre légal qui favorise le capital immobilier

Les autorités fédérales, cantonales et municipales de notre pays sont loin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine jouissance du droit au logement par toutes et tous. Au niveau fédéral, le cadre légal favorise le capital immobilier et la hausse permanente des loyers. Il porte atteinte au droit de dizaines de milliers de personnes de se loger de manière abordable et accroît le risque de perte de son logement. 8% de la population suisse vit dans la pauvreté. Un autre 8% est menacé d'y tomber. Le niveau des loyers est une des raisons de cette détresse.

Des attaques de la droite contre le droit du bail

Plutôt que de renforcer le contrôle des loyers comme le demandent deux interventions socialistes aux Chambres fédérales, la majorité parlementaire, composée du Centre, du PLR et de l'UDC, a mis en route une double attaque contre le droit du bail. Dans un premier temps, une facilitation des résiliations des contrats de bail ; dans un deuxième temps, une facilitation de l'application des loyers du marché. La bataille référendaire sera âpre.

Vers une politique résolue en faveur des sans-abris

La nécessaire mise en œuvre du droit au logement en faveur des sans-abris, est à l'origine du dépôt par le conseiller national socialiste, Nils de Dardel, d'une motion combattue par le Conseil fédéral, demandant une politique résolue en faveur des sans-abris. La persistance du sans-abrisme dans un des pays les plus riches de la planète justifie la reprise constante de cette exigence.

Interdire toute expulsion

Certes, au niveau cantonal et municipal, des moyens financiers sont affectés à la production de logements abordables. Ceux-ci sont toutefois insuffisants pour assurer aux plus précaires la jouissance effective du droit au logement. L'interdiction des expulsions - point de départ le plus fréquent du sans-abrisme - en l'absence de relogement n'est toujours pas actée dans une loi cantonale. Or, c'est là un impératif politique et juridique pour la mise en œuvre concrète du droit au logement. C'est le même impératif qui, en l'absence de logement pour toutes et tous, commande l'ouverture de logements d'urgence en suffisance pour répondre aux besoins de toutes celles et tous ceux qui sont contraint-e-s de vivre dans leur voiture ou dans la rue.



LÉA WINTER

MERCI LÉA, BONNE SUITE !

LE COMITÉ DE RÉDACTION
DE *CAUSES COMMUNES*

Chère Léa,
Collaboratrice politique de notre section de 2017 à 2022, membre du comité de rédaction de notre journal *Causes Communes* durant ce même laps de temps, tu nous as annoncé cet automne nous quitter pour t'orienter vers de nouveaux horizons. Ayant coordonné plusieurs campagnes de votation au niveau municipal, mis en œuvre avec sensibilité la stratégie politique et de communication de notre section, géré la partie administrative, financière, budgétaire et logistique de celle-ci, tout en organisant de nombreux événements et manifestations, tu as réalisé avec brio un cycle de 5 ans : ton mandat.

Avec beaucoup de gratitude et de reconnaissance, nous tenons à te remercier pour ton haut sens du professionnalisme, ta gentillesse, ton attention aux autres qui ont fait merveille au sein de notre collectif. Disposant d'un master en science politique, d'une solide expérience dans le milieu associatif, dont huit à des fonctions exécutives, tu arrivais bien équipée pour faire ta place au parti. Tes qualités humaines ont rapide-

ment conquis les membres de la section. Ta sensibilité et tes compétences en matière notamment de gaspillage alimentaire, ou du droit à l'alimentation, nous ont profondément sensibilisé-e-s à ces enjeux et à ceux d'une écologie placée dans tous les gestes du quotidien. Pas question de jeter un gramme de nourriture! Après les assemblées générales ou apéritifs, chacun-e était invité-e à repartir avec les restes. C'est quelque chose de beau à vivre : ce qui est commun à toutes et tous se trouve emporté comme un via-tique par chacun-e-s.

Œuvrer au sein d'un parti est assurément un travail passionnant, intense, mais en aucun cas un travail de tout repos. Stress, urgences, rapports de force et parfois désillusions sont légion. Le dernier livre d'Olivier Filleul : « le malheur militant » analyse d'ailleurs bien les ambiguïtés et les tensions de l'expérience militante. Il se penche sur la sociologie de l'engagement. Les témoignages recueillis illustrent combien l'engagement est dur. La reconnaissance n'est pas toujours au rendez-vous, les contraintes de temps, de pouvoir, font qu'il faut parfois

composer avec les attentes et les exigences du moment. Cela pèse parfois sur les valeurs personnelles et conduit à devoir faire des choix éthiques délicats.

Chère Léa, ta pondération et ta patience nous ont toujours invité-e-s à prendre un temps de réflexion permettant d'éviter de s'emballer et céder aux choix soumis à l'urgence. Ta capacité réflexive, ta stabilité, la confiance que tu savais transmettre à toutes et tous nos militant-e-s vont nous manquer. Nous garderons encore longtemps en mémoire quelques fêtes mémorables, les soirées musicales dans les retraites du groupe du Conseil Municipal et du comité, ou après les assemblées générales. Nous gardons ton sourire et la générosité de ta présence pour héritage. Ton exigence professionnelle, allié à une haute exigence éthique nous ont bonifié-e-s. Notre journal, *Causes Communes*, te doit également beaucoup. C'est un plaisir de te rendre hommage dans celui-ci.

Nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite de ta carrière.

FEMMES ET PERSONNES LGBTIQ+ SANS ABRI

QUEL GENRE

DE DISCRIMINATIONS

MULTIPLÉS « À LA RUE » ?

IULIA HASDEU

ANTHROPOLOGUE, ADJOINTE SCIENTIFIQUE HETS-GENÈVE

CLAUDIA MASCARENHAS

TRAVAILLEUSE SOCIALE

VICTOR MERTENAT

TRAVAILLEUR SOCIAL

Une recherche menée à la Haute École de Travail social de Genève (HETS-Ge) et financée par la Fondation Hans Wildorf en partenariat avec la Pastorale des Milieux ouverts (Église Catholique Romaine Genève) vise à adopter une perspective de genre intersectionnelle afin de rendre compte de l'expérience du sans-abrisme. Les premiers enseignements de cette recherche sont partagés ici.

Plusieurs études récentes, à des échelles différentes : nationale (en prenant en compte plusieurs agglomérations urbaines) ou locale - à Genève, à Bâle ou à Lausanne portent sur l'ampleur, les formes et les mécanismes de la grande précarité. Elles attirent l'attention sur l'importance d'une stratégie de gouvernance plus déterminée à combattre la grande précarité, plus claire et unifiée sur le territoire urbain. Ces recherches (à l'exception de celle de Lausanne) n'adoptent pas explicitement une perspective de genre et intersectionnelle. On entend par là, non seulement un comptage selon le sexe/genre des personnes vivant l'expérience du sans-abrisme, mais la prise en considération de l'imbrication des différents systèmes de domination et d'oppression (de genre, de classe, d'orientation sexuelle) dans la constitution des statuts sociaux et des subjectivités de ces personnes. Dans la lignée des recherches en travail social développées notamment depuis la fin des années 1990 au Canada et en Belgique, nous partons du principe que l'efficacité et la pertinence de l'action sociale se voient accrues par une posture assumée d'engagement et de soutien des points de vue, socialement et historique-

ment situés, des différents groupes et/ou minorités. Cette prise en considération contribue explicitement à améliorer l'inclusivité des lieux d'accueil de bas seuil. Cela représente un défi majeur en Suisse dans une culture politique construite sur le principe d'un citoyen universel, culture présente bien entendu non seulement dans les institutions de l'État mais également partagée par la société civile.

Invisibilité des corps sexués des personnes sans abri

La recherche que nous avons menée entre décembre 2021 et septembre 2022 à la HETS-Ge questionne l'adéquation des espaces et des équipements réservés aux personnes en situation de grande précarité à Genève, ne bénéficiant pas d'un logement fixe, notamment en lien avec leur identité de genre, ethno- raciale et/ou liée à l'orientation sexuelle. Basée principalement sur les observations et les conversations informelles de l'enquête ethnographique, la recherche donne l'occasion d'interroger les grands systèmes hiérarchiques qui ordonnent la vie sociale afin de comprendre la manière dont ils peuvent s'imbriquer les uns avec les autres en créant des discriminations multiples. Cela est particulièrement visible dans des situations de crise liées au danger et à la peur de contamination, à la restructuration des espaces découlant des règlementations sanitaires liées à la pandémie du Covid. Concrètement, on constate que l'invisibilité des corps sexués des personnes sans abri, ainsi qu'un caractère genré de la survie (le statut différent des hommes et des femmes dans la mendicité, les rapports prostitutionnels genrés comme moyen d'échange à la rue, l'omniprésence des violences sexistes et sexuelles à la rue).

L'impact du COVID sur la population LGBTIQ+ sans abri

Sur le plan spatial on constate qu'avec les

restrictions de la pandémie (couloirs et portes fermés, nombre limité de personnes dans les espaces fermés, queues, port obligatoire du masque, etc.), les extrêmement précaires se sont vu-e-s limiter leur accès physique et psychique à un espace sécurisé au confort minimal, espace qui auparavant représentait une forme d'hospitalité, voire d'appartenance et d'identité. Le réaménagement de l'espace des locaux ainsi que de celui du corps en tant que sujet se traduisent directement dans la redéfinition des hiérarchies et activent les modalités de leur exercice (telle que la violence). Ainsi, les femmes et les personnes LGBTIQ+, personnes déjà marginales et marginalisées dans le sans-abrisme, et davantage quand elles sont issues des minorités racialisées, sont amenées à renégocier leur position en voyant leurs ressources diminuer. Cette renégociation vise le plus souvent à taire ou cacher davantage l'identité de genre, de race, liée à l'orientation sexuelle selon le contexte. Cette renégociation permet de révéler, une fois de plus, les normes intersectionnelles qui régissent ces espaces et les corps s'y mouvant.

Des recommandations pour mieux prendre en compte les diverses identités

En phase finale de valorisation de ses résultats, cette recherche peut aboutir à des recommandations en vue d'une meilleure prise en considération des identités et des problèmes spécifiques dans le cadre d'un éventuel réaménagement de l'espace. Ces recommandations s'adresseront d'une part à la Ville de Genève (Agenda 21 et Département de la cohésion sociale et de la solidarité), d'autre part elles seront formulées auprès et avec des structures associatives (SOS femmes, Asile LGBT, Aspasia, CausE, CSP). La recherche vise également à apporter des éléments concrets d'intervention auprès de ces groupes et personnes, autant qu'un pouvoir d'agir aux personnes concernées.

DES DONNÉES POUR LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

730 personnes sans abri à Genève, c'est le nombre qui est apparu sur toutes les lèvres depuis septembre 2021. Causes Communes a rencontré les chercheurs à l'origine de ce comptage inédit, pour comprendre le contexte autant que la finalité de s'appuyer sur des données concrètes pour penser des politiques publiques responsables et solidaires. entretien avec le Professeur Jean-Michel Bonvin, et Oscar Waltz de l'Institut de recherches sociologiques (IRS) Université de Genève.



Olivia Bessat : Comment êtes-vous venus à étudier le sans-abrisme à Genève ?

Cela a commencé en 2017 lorsque le Canton a voulu quantifier le coût global représenté par les situations de sans-abrisme et celui de l'hébergement d'urgence, notamment en termes de coûts pour la santé, la voirie, ou encore la police. Nous voulions aussi comprendre quelles étaient les forces et les faiblesses de l'accompagnement et de l'aide sociale et sanitaire. Pour ce faire, nous avons créé des vignettes de situation, représentant des scénarios plausibles, ce qui nous a ensuite permis d'analyser les coûts des prestations d'hébergement socio-sanitaire avec précision.

Vous avez par la suite approfondi le sujet et publié le fameux « rapport Bonvin » ?

Jean-Michel Bonvin : Il s'agit de l'*Étude des besoins en matière d'hébergement d'urgence* de 2021, sur laquelle Oscar et moi-même avons travaillé conjointement avec Thomas Vogel pour le compte du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève. Ce n'est pas du tout « le rapport Bonvin », raccourci réducteur et ne faisant pas honneur à tous les participants ! Les résultats de l'étude de 2021 sont remarquables, car c'est la première fois qu'on a pu apporter des chiffres fiables sur le sans-abrisme à Genève.

Il y a eu entre-temps également l'étude sur les personnes en grande précarité en période de COVID-19 que vous avez effectuée pour les Colis du Cœur en 2020.

En effet, l'annonce du confinement le 13 mars 2020 ayant surpris tout le monde, nous avons été contactés par le directeur de la Fondation des Colis du Cœur, nous demandant de livrer une analyse de la situation des personnes qui faisaient appel à leurs services ainsi que des bénéficiaires de la distribution alimentaire des Vernets, nous rappelant des images tristement cé-

lèbres désormais. Ces queues de personnes venant chercher de quoi manger étaient spectaculaires, et il s'agissait de non seulement dépeindre les situations de vie de ces personnes, mais aussi leurs stratégies de résilience face à cette crise qui a pris tout le monde par surprise.

Quelle a été votre approche ?

Notre démarche était avant tout quantitative. Les gens ne pouvant plus se déplacer aussi librement qu'avant à cause de la pandémie, il a fallu être créatif. Nous avons pu atteindre un public qu'il n'est pas si facile de rencontrer avec un questionnaire précis, accessible depuis un QR code qui a été transmis par le biais de courriers, joints à la distribution de bons alimentaires qui pouvaient être échangés chez les grands distributeurs, ou transmis lors des distributions alimentaires. Au total, nous avons reçu 230 questionnaires qui se sont avérés utilisables, selon les critères méthodologiques que nous nous étions fixés. Les questions portaient sur leurs conditions de vie, avec des thèmes spécifiques comme le logement, la situation alimentaire, la santé, et les stratégies de résilience, c'est-à-dire comment ces personnes arrivaient à survivre, à quelles prestations elles faisaient appel, quels étaient leurs réseaux de soutien, comme par exemple la famille, le voisinage. Nous avons également procédé à des entretiens approfondis avec des personnes qui nous ont permis de dégager des constats clairs. Par exemple, on remarque que le secteur de l'économie domestique était très représenté chez les personnes que nous avons interrogées. Nous avons aussi remarqué que les personnes sans-papier avaient des situations particulièrement dégradées. Il y a aussi le constat qu'il n'y a pas eu de basculement dans la précarité à proprement parler, les personnes interrogées étant déjà pour la plupart dans une situation précaire du fait de leur statut légal ou de leur emploi. Nous avons vu en revanche que 10% de ces personnes étaient absolument démunies :



pas d'emploi, pas de prestation sociale, et pas de stratégie de résilience. Derrière ces 10%, c'est 22 personnes qui sont passées de la précarité au dénuement.

Y a-t-il des facteurs particulièrement mis en avant dans cette étude pour mieux comprendre le basculement et la précarité à Genève ?

Sans surprise, le logement est un facteur très important, tout comme le fait d'avoir un permis de séjour et un contrat de travail. Mais nous tenons à insister sur le logement : 59% des répondant-e-s - et 73% des répondant-e-s sans ou dans l'attente d'un permis - vivaient dans un logement défini comme sur-dense, c'est-à-dire dont le nombre d'habitant-e-s est égal ou supérieur au double du nombre de pièces habitables. Avec la crise, il y a eu une diminution des ressources mais qui ne s'est pas traduite par un abandon de logement. Au contraire, nous avons pu observer une redistribution des ressources en faveur du logement, au détriment de tous les autres postes, alimentation et santé en tête. Ceci étant, l'étude a été faite sur une période couvrant avril et mai 2020, elle ne permet donc pas de voir s'il y a eu un basculement à plus long terme vers la rue.

Pour en revenir au sans-abrisme, il y avait très peu de personnes dans cette situation dans le public des Vernets.

En effet, les personnes qui faisaient la queue devaient cuisiner pour utiliser ce qu'elles venaient chercher. Il n'y avait pas ou très peu de gens à la rue. L'étude de 2021 en revanche leur est toute dédiée. Le postulat de base était intéressant : pour que l'action publique puisse être élaborée et financée, il faut identifier les besoins autour de repères concrets. Les personnes à la rue prennent médiatiquement beaucoup de place, mais pour avoir des politiques publiques efficaces, on a besoin d'une vision plus précise, et d'éléments factuels concernant leur

nombre et leurs conditions de vie. Alors qu'en toile de fond nous avons toujours la répartition des tâches entre communes et Canton, nous avons trois objectifs : le premier était de faire un inventaire des prestations avec une évaluation qualitative par les acteurs et actrices de terrain, le second de documenter la situation des personnes concernées et les catégoriser, et le troisième de reprendre la question de la gouvernance, afin que tous les résultats soient collectivement assumés. Il est important à ce titre de souligner que l'étude a commencé avant l'adoption de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA).

Quelle a été votre approche pour cette étude ?

Vous avez certainement entendu et lu les résultats qui en sont sortis, notamment le plus emblématique, celui du nombre de 730 personnes sans abri en Ville de Genève, fruit d'une démarche quantitative menée avec le soutien des personnes de terrain. Il y a eu un travail énorme de la part des associations et des partenaires, pour compter et faire passer un questionnaire, nécessairement pragmatique et simple, issu d'une réflexion préalable : qui a un permis ou pas, qui a des droits ou pas - si une personne a des droits, elle devrait pouvoir recourir à ces droits, amenant aussi une réflexion sur ce qu'il est possible de faire en termes d'action publique dans le cadre fédéral. Mais la priorité était vraiment l'exhaustivité du comptage : trop gonfler le questionnaire pouvait risquer de faire perdre de vue les chiffres essentiels à l'action publique. Ensuite est venu le temps de la réflexion autour des recommandations, élaborées par Thomas Vogel, sur la base des données et de la catégorisation que nous avons mise sur pied. Ceci étant, ces recommandations devaient également prendre en compte des choix politiques. Elles ne relevaient pas seulement d'une démarche scientifique, raison pour laquelle nous ne souhaitons pas les commenter plus avant.

Considérez-vous qu'il y aurait un intérêt à développer un observatoire des politiques sociales à Genève ?

Alors que l'étude de 2020 relevait d'une situation inédite, l'étude de 2021 sur l'hébergement d'urgence a permis de définir de manière précise les contours d'une thématique qui était mal connue et a ainsi posé les bases pour amener nombre d'acteurs et d'actrices autour de la table et s'atteler à délimiter le champ de la LAPSA. Les rapports ont permis de construire une communauté d'action publique plus forte et de donner un ordre de grandeur, afin que la charge financière et la responsabilité de l'hébergement d'urgence soient mieux réparties. C'est aussi une montée en force de l'approche scientifique, plus documentée, qui témoigne d'un appétit pour une démarche d'observatoire des politiques sociales à Genève, porté par l'ensemble des partenaires, comme par exemple les autorités publiques, les associations mais aussi la Haute école de travail social (HETS). Un observatoire aurait en effet tout son sens, dans un esprit de changement de perspective dans l'élaboration des politiques sociales sur une base chiffrée et documentée, n'oubliant pas qu'une politique sociale est avant tout un bien commun plus qu'une question de report de charge ou de répartition financière.

Ce qui est vraiment en jeu finalement c'est l'amélioration des prestations ?

Une chose est certaine pour nous : si, au final, cette démarche scientifique a permis d'améliorer la situation des personnes qui ont été les sujets de nos études, c'est le point le plus important. En revanche, si pour les bénéficiaires c'est *business as usual*, tout cela aura été vain pour ainsi dire. Aux politiques de prendre le relais et de faire la différence !

POUR UNE VISION SOCIO-SANITAIRE DE GENÈVE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Dans cet entretien, notre Conseillère municipale Paule Mangeat s'exprime sur les nécessaires mesures d'encadrement à prévoir, en particulier dans le quartier des Pâquis, où elle réside.



Dalya Mitri : En tant que Conseillère municipale, tu as déposé une motion qui demandait une prise en compte des souffrances physiques et psychiques des personnes sans abri et une prise en charge par le Canton de ce suivi au sein des lieux d'accueil de la ville. Que peux-tu nous dire sur cette situation et où en est-on aujourd'hui ?

Paule Mangeat : Cette motion a été déposée en novembre 2021 par l'ensemble de la Commission sociale et de la jeunesse et votée à l'unanimité du Conseil municipal le premier décembre 2021. À l'époque, la Ville

de Genève payait elle-même le salaire de deux infirmières pour assurer un suivi sanitaire dans les dispositifs d'hébergement d'urgence de la Ville. Depuis, les salaires des deux infirmières ont été entièrement pris en charge par le Canton. Cette parenthèse administrative faite, la situation n'a pas beaucoup évolué sur le plan sanitaire.

Les problématiques de santé sont diverses pour les personnes sans abri : escarres, infections, malnutrition, dépendances, absence de dépistage de différentes maladies (cardio-vasculaires, cancers, diabètes) qui s'additionnent souvent à des troubles psychiques et psychiatriques déjà existants et aggravant leur situation sanitaire. L'errance de ces personnes les coupe également des programmes de prévention et d'un suivi médical, ce qui les fragilise beaucoup dans leur santé et leur capacité à mobiliser leur force pour essayer de sortir de ces situations. Nous avons d'excellents programmes de prévention en Suisse, mais l'accès à l'information et à la santé communautaire reste ardu, car cela implique une démarche personnelle de la part de ces personnes, démarche rendue compliquée justement par leurs problèmes de santé, notamment par les fragilités psychiques. C'est là que l'encadrement dans les dispositifs d'hébergement de la Ville devient essentiel, pour la primo-orientation, pour l'accès à la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO), pour l'accompagnement des personnes dans cette première étape fondamentale, l'accès aux soins. Le travail en réseau entre les différent-e-s intervenant-e-s, le personnel municipal et les associations partenaires, l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS) et la santé communautaire des HUG (CAMSCO) a été renforcé ces dernières années, mais la gestion au quotidien de ces problématiques reste malheureusement assurée par le personnel de la Ville et les différentes associations partenaires. Ainsi, il n'est pas rare que le

sommeil des bénéficiaires de ces structures soit interrompu ou perturbé par des crises psychotiques ou paranoïaques aiguës de certain-e-s rendant le bénéfice de l'hébergement des autres précaires, le rapport du Docteur Restellini en 2016 l'évoquait déjà.

La situation de ce côté n'a pas beaucoup évolué. Le spectre des maladies psychiques va de la dépression à la schizophrénie en passant par la dépendance et les crises suicidaires. Ce sont des états qui nécessitent un suivi thérapeutique rigoureux pour que la situation psychique soit au moins stabilisée. Sans cette stabilité, il sera très difficile d'entamer un travail social, raison pour laquelle la santé et l'hébergement sont interdépendants. L'hébergement va permettre l'accès aux soins, l'accès aux soins va permettre à l'hébergement de déployer ses effets bénéfiques sur la situation sociale, ce qui va permettre le suivi thérapeutique.

Je vais rappeler ici la définition de la santé par l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », définition adoptée en 1946 à New York, entrée en vigueur en 1948, sans modification depuis. La santé des personnes sans abri nécessite donc une prise en charge bien plus large que ce qui est proposé actuellement. Si l'hébergement fait partie intégrante de la santé, la collaboration avec le Canton devrait donc être renforcée dans les dispositifs d'hébergement et le personnel municipal - comme les associations partenaires - déchargées de cette phase de stabilisation. Autrement dit, nous avons des structures d'hébergement municipales avec du personnel médical détaché par le Canton, là où nous devrions avoir des structures d'hébergement cantonales avec du personnel municipal détaché pour l'aspect social.



La Ville va reloger des personnes dans un hôtel des Pâquis à la suite de la fermeture de Frank-Thomas. Parle-nous de la situation des sans-abris dans ce quartier des Pâquis que tu connais bien. Comment insérer cette problématique dans une approche plus large qui viserait ce quartier ?

La fermeture du foyer de Frank-Thomas est regrettable, le lieu était adapté avec des espaces bien délimités à l'intérieur et à l'extérieur qui permettaient tout à la fois le lien social et la possibilité de s'isoler; le travail des équipes était exemplaire à tous les niveaux. J'espère que les nouveaux lieux permettront de maintenir ou d'améliorer ces aspects. Le grand avantage des hôtels sociaux est qu'ils permettent un accueil en continu favorisant ainsi la stabilisation dont je parlais précédemment. Je suis par contre plus réservée sur le choix des Pâquis, ou plutôt, je m'inquiète du calendrier qui fait que la fermeture de Frank-Thomas et la mise en place de l'occupation sociale de cet hôtel aux Pâquis s'insère dans une situation déjà tendue en ce moment dans le quartier. Le deal était déjà un problème, le développement de la scène du crack cet été a fait des dégâts, les habitant-e-s et commerçant-e-s se sentent abandonné-e-s par les pouvoirs publics. Il ne faudrait pas une étincelle de plus.

En effet, aux Pâquis, nous avons déjà beaucoup d'hôtels sociaux et de nombreuses problématiques liées à la précarité. Beaucoup de personnes cumulent des situations de précarité avec des problèmes de santé liés à la dépendance, à l'alcool et aux drogues. À cela s'ajoutent des troubles psychiques et psychiatriques importants. Je ne fais pas un lien direct entre les bénéficiaires des hôtels sociaux et la drogue, mais bien que la précarité de ces publics les rend vulnérables aux trafics déjà largement présents aux Pâquis. De plus, les diverses consommations, notamment d'alcool, le jour dans le quartier,

rendent difficile une occupation positive des espaces publics par les habitant-e-s et les familles. Nous avons vu, cet été, avec le développement d'une scène de crack devant l'école, que la population et les commerçant-e-s étaient à bout. Autant de précarité sur un même territoire hyper dense et complexe, qui est tout à la fois un quartier familial et chaleureux et une zone de fête qui elle-même comprend une zone de prostitution et de deal, est compliqué, d'autant que les frontières de ces zones deviennent de plus en plus floues. Les dealers s'installent dans les immeubles, la prostitution liée à la consommation dans les caves, le quartier familial devenant l'urinoir de la zone de fête, les préaux de l'école des zones de deal et de violence. Il faut veiller à l'équilibre du quartier pour que ça fonctionne, notamment en mettant en place des antennes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et de correspondant-e-s de nuit, ce que réclament les associations depuis 30 ans. Si on continue de négliger ces aspects, je ne garantis pas qu'on puisse maintenir la paix sociale et la tolérance qui font le succès social des Pâquis. Les interactions entre les différents publics se tendent, je le constate tous les jours.

De manière générale, que penses-tu des efforts fournis par la Ville de Genève sur cette problématique et quelles sont les limites rencontrées ?

La tradition d'accueil de notre ville a construit la Genève internationale, qui elle-même a construit l'économie de notre territoire en propulsant Genève sur le devant de la scène internationale. Il faut se rendre compte que la place des Nations est plus connue que Times Square à travers le monde. Il est donc normal que Genève soit identifiée comme un refuge par les personnes en situation de précarité. Le statut de la Genève internationale bénéficie à toute l'économie du Grand Genève et

pourtant, jusqu'à présent, les devoirs qui en résultent sont assumés uniquement par la Ville de Genève. Le récent vote de l'Association des communes genevoises (ACG) pour une participation financière à l'hébergement des personnes sans abri ouvre des perspectives pour une juste répartition de ces devoirs. Si on sort de la perspective humaniste qui est la mienne, le soin et l'hébergement des personnes sans abri participent grandement à l'économie de notre territoire. Les grandes entreprises viendraient-elles s'implanter à Genève si leurs client-e-s devaient enjamber des cadavres pour accéder à leurs locaux? La précarité existe sur notre territoire. Les files gigantesques pour les distributions alimentaires pendant le confinement en étaient une illustration. Les personnes à la rue en sont une autre. Cette précarité ne peut être cachée. Elle doit être traitée pour ne pas engendrer d'autres violences. Cela a un coût que la Ville ne peut plus assumer seule. Je me réjouis donc de la convergence des responsabilités partagées entre la Ville, le Canton et les communes, mais je la conçois comme le début d'une solution qui devra se poursuivre par la construction du Grand Genève social. Le développement économique d'une région ne devrait jamais se concevoir sans son développement social. Les solutions qui devront se trouver dans l'urgence seront toujours moins bonnes et plus chères que celles qui auront été intégrées dès le début du projet.

HOUSING FIRST

UNE ÉTAPE INDISPENSABLE POUR LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE SANS-ABRIS

DALYA MITRI
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
EN VILLE DE GENÈVE

Le Housing First est une approche qui privilégie l'accès à un logement permanent et stable dans le traitement de la problématique du sans-abrisme. Cet accès au logement comme première condition permet également d'accompagner les personnes en proposant un suivi psychosocial, ou un suivi sanitaire adapté à leurs besoins, se basant sur le concept que le logement constitue un besoin fondamental et un droit inconditionnel, à partir duquel d'autres formes de services peuvent être proposées et ainsi permettre l'accès à d'autres droits ou prestations.

L'accès à un logement stable permet une réinsertion facilitée et réussie. Avec du recul, ce modèle, qui date des années 1990, est avancé par plusieurs études comme permettant de réduire le sans-abrisme, comme dans le cas de la Finlande, et améliorer la stabilité des personnes logées. Le succès dans le traitement des addictions des personnes à la rue est aussi amélioré, de même que l'accès à des soins de santé physique et psychique.

Housing First est également une alternative à la politique de l'urgence comme réponse systématique, et propose de loger immédiatement les personnes à la rue au lieu de les faire passer par les différentes étapes du système d'hébergement d'urgence ou de logements-relais. Ceci s'oppose au modèle de proposer un logement stable aux personnes qui auraient au préalable résolu certains problèmes les ayant menées à la rue, comme les addictions, ou être sans emploi ; et exige un changement dans la primo-orientation et l'accompagnement des personnes en situation de grande exclusion.

*Une expérience validée
internationalement*

On peut constater actuellement un dépassement des capacités des centres d'héber-

gement et une lenteur dans le processus d'accès à un logement, alors que, suite à des expérimentations dans plusieurs villes d'Europe et des États-Unis, on voit que même les personnes qui cumulent plusieurs problématiques menant à la précarité et à la rue sont capables de se maintenir dans un logement. On notera également le rôle joué par les associations et les réseaux associatifs dans le changement de paradigme face aux politiques publiques sur le sans-abrisme, associations qui non seulement font la promotion de cette approche mais aussi la mettent en œuvre dans des expérimentations qui pourraient être dupliquées. Prendre en compte le changement de la population de sans-abris et l'hétérogénéité des parcours des personnes à la rue est également nécessaire.

Et testée avec succès localement

À l'initiative de l'association Sleep-in une expérimentation de l'approche Housing first a eu lieu à Lausanne, et a permis une stabilisation dans un immeuble de plusieurs familles de sans-abris ou de personnes seules. Le bilan de cette expérience est documenté dans une étude qui rappelle que disposer d'un toit a non seulement permis aux personnes de pouvoir se reposer et s'installer dans des conditions confortables, mais aussi de sor-



tir d'une situation de survie et de pouvoir se concentrer sur le règlement des problèmes de type administratifs, d'endettement, de régularisations de situation, de scolarisation des enfants. En somme, une «expérience extraordinaire de retour à l'ordinaire».

Le rapport aboutit aux recommandations suivantes : favoriser des solutions de logement pérennes sur le patrimoine de la commune ou encourager les bailleurs privés à louer leurs logements, avec un accompagnement social, développer en parallèle des solutions d'accueil provisoire plus prolongé qu'en hébergement d'urgence, et, enfin, assouplir les conditions pour l'obtention d'un logement subventionné et/ou d'une aide individuelle au logement.

Le Parti socialiste à l'avant-poste sur cette question

De plus, comme rappelé dans les considérants d'une motion déposée par le Parti socialiste en 2019 au Conseil municipal de la Ville de Genève, la Constitution fédérale de la Confédération suisse garantit le respect et la protection de la dignité humaine (art. 7) et la Constitution de la République et canton de Genève y ajoute «le droit de vivre dans un environnement sain» (art. 19) et le droit au logement («Toute personne dans le

besoin a droit d'être logée de manière appropriée», art. 38). Ces droits constitutionnels doivent être ainsi garantis par les collectivités publiques. L'idée de cette motion était de réduire l'accueil d'urgence et d'augmenter un accueil avec un accompagnement socio-sanitaire à long terme qui permette de réinsérer les personnes, comme proposé depuis par des projets comme *Aux 6 Logis* et au *Passage* qui ont déjà une visée de réinsertion sociale. De même, le projet de logements-relais proposé par la Ville à Fort-Barreau permet le travail sur des problématiques sociales propres aux personnes hébergées.

Une étude qui légitime l'approche du Housing first

Une étude mandatée par la Ville a, pour la première fois, offert une estimation du nombre de personnes en situation de sans-abrisme, et a permis de comparer la situation de Genève à celle d'autres villes suisses et européennes. Le nombre de personnes a été estimé à 730 personnes (mars 2021). En croisant les deux axes de la durée du séjour à Genève et le statut de résidence en Suisse, se dessine une image du sans-abrisme différente des autres villes, en raison de la migration qui fait que beaucoup de bénéficiaires de l'hébergement d'urgence

sont des personnes de passage ou sans statut de résidence, et démontre la nécessité de maintenir une offre suffisante en matière d'hébergement d'urgence. Malgré ce constat, il apparaît nécessaire d'intégrer l'approche *Housing first* dans l'élaboration des politiques publiques afin de garantir le droit au logement.



IN MEMORIAM

ALBERT RODRIK

1937 (ISTANBUL) – 2022 (GENÈVE)

SAMI KANAAN
CONSEILLER ADMINISTRATIF
EN VILLE DE GENÈVE

S'il y a une personnalité du Parti socialiste genevois qui a marqué la vie interne du PS et plus largement la vie sociale et culturelle de la République, c'est bien Albert Rodrik, qui nous a malheureusement quittés, à l'âge de 85 ans.

Son histoire incarne la belle mosaïque multiculturelle qui caractérise Genève, en tant que jeune immigré en provenance d'Istanbul, issu d'une famille juive de Turquie, foulant le sol genevois pour la première fois à 18 ans afin de s'inscrire à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Il a commencé son parcours genevois à Onex, avant d'habiter ensuite en Ville de Genève. On peut d'ailleurs aller (re-)découvrir le livre paru aux Editions Slatkine en 2016, co-écrit par Albert Rodrik avec notre camarade Olga Baranova, «Les éclusiers de la Porte étroite». On y lit entre autre que «l'intégration est un train sur lequel on saute pendant qu'il roule, et sans se casser la figure.»

Albert était un militant socialiste déjà bien connu et reconnu lorsque j'ai moi-même débuté mon parcours au PS genevois en 1990 ; il y avait adhéré en 1975. Difficile de ne pas remarquer cette personnalité cultivée, affable, dont les contributions au débat étaient toujours empreintes d'éloquence, de vision d'ensemble, de sagesse, de recherche de solutions pouvant rassembler le Parti, tout en défendant avec conviction des valeurs socialistes authentiques et ambi-

tieuses. Il avait un sacré sens de l'humour, pouvant être acéré mais jamais agressif ou vulgaire. Malgré la différence d'âge, nous étions proches, et il me disait que nous étions tous les deux des «macaques», vu nos origines de l'Est de la Méditerranée !

Ce n'est pas par hasard si Albert Rodrik, avec sa formation de juriste, a travaillé (après quelques années dans le privé) d'abord pour un magistrat socialiste, Willy Donzé, puis un magistrat radical (j'insiste sur le mot radical, et pas PLR!), Guy-Olivier Segond, deux élus qui ont marqué Genève par leur sens du service public et par leur engagement pour la collectivité, notamment dans l'action sociale et la santé.

Je ne déroulerai pas ici le CV détaillé d'Albert Rodrik pour présenter toute la liste de ses engagements politiques et associatifs, car cette liste est exceptionnellement dense, riche et variée et remplirait des pages entières !

Il a siégé au sein des instances municipales et cantonales de notre Parti, ainsi qu'au Conseil municipal à Onex et Genève, au Grand Conseil et à la Constituante. Son champ d'action et ses thèmes d'intérêt couvraient non seulement l'action sociale et la santé, bien évidemment, mais aussi la culture, les droits humains, la laïcité, et surtout le combat pour l'égalité des droits entre femmes et hommes. Il fut d'ailleurs un membre actif et fidèle du Groupe égalité du Parti, et l'un de ses relais les plus fiables et engagés au Comité directeur et à l'Assemblée générale. Il fut aussi un précurseur en faveur de la reconnaissance de la diversité

de genre et d'orientation sexuelle, et contre la discrimination envers les personnes LGBTIQ+. Il s'est également impliqué dans de très nombreuses associations dans l'action sociale, la santé ou la culture. Ce dernier domaine représentait une véritable passion pour lui ; en finissant ses études, comme le relevait Marc Bretton dans la Tribune de Genève, Albert Rodrik a été recruté au Théâtre de Carouge et au Théâtre de Poche, où il a joué entre autres dans des pièces de Shakespeare et de Tchekhov. Plus tard, il s'est engagé dans de nombreuses entités culturelles, dont le Festival Archipel, le Grütli ou la Fondation du Grand Théâtre.

Comme tant d'autres, Albert représente un bel exemple d'engagement au service de sa Cité d'adoption, avec beaucoup de talent, de bon sens, d'élégance, de passion et d'entre-gent. Il est toujours resté profondément attaché à ses origines tout en étant devenu un Genevois pur sucre.

Son engagement, son sens des valeurs et son attachement à la social-démocratie vont nous manquer ! J'exprime ici, aussi au nom des camarades, ma grande tristesse face à cette perte et mes plus sincères condoléances à sa compagne Liliane, à son fils Philippe et à tous ses proches.

PS : Je remercie notamment Manuel Tor-nare et Olga Baranova, qui m'ont fourni des éléments précieux pour cet hommage.

A man wearing a dark hooded jacket and a grey beanie is looking directly at the camera. He is holding a piece of brown cardboard with a handwritten message in French. The background is dark, suggesting an outdoor setting at night, with some blurred lights and a metal fence visible.

JE RÊVE...
DE VIVRE EN
PAIX COMME TOUT
LE MONDE

La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres

Extrait du préambule de la Constitution fédérale
de la Confédération suisse

NUMÉRO 60 SANS-ABRISME

CAUSES
COMMUNES

